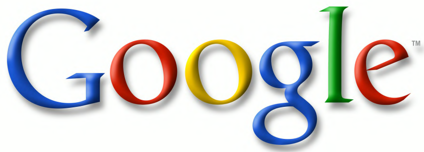


Fromageot - Le Théâtre de Versailles - 1905

P. FROMAGEOT

LE
THÉATRE DE VERSAILLES
ET
LA MONTANSIER

EXTRAIT
de la « Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise »

VERSAILLES
Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux

[illegible]

à Monsieur Raulet
hommage de son dévoué collègue

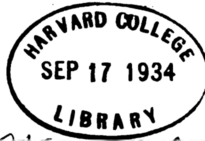
P. FROMAGEOT P. Fromageot

LE
THÉATRE DE VERSAILLES
ET
LA MONTANSIER

EXTRAIT
de la « **Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise** ».

VERSAILLES
IMPRIMERIE AUBERT, 6, AVENUE DE SCEAUX.

1905


HARVARD COLLEGE
SEP 17 1934
LIBRARY

LE THÉATRE DE VERSAILLES

ET LA MONTANSIER

I

D'après la plupart des historiens versaillais, aucune salle de spectacle publique n'existait avant l'année 1777 dans la ville de Versailles, et ce fut la Montansier qui en fit construire une, pour la première fois, rue des Réservoirs (1).

C'est une légende erronée.

Dès 1751, dans un brevet royal du 6 février (2), on voit qu'un ancien directeur de province, nommé Dorville, était pourvu du privilège des spectacles de Versailles et *à la suite de la Cour*. Il lui était concédé un terrain compris entre la place d'Armes, la Petite Ecurie du Roi et la rampe étroite servant alors d'issue à l'avenue de Sceaux, pour y construire un théâtre.

En attendant cette installation, Dorville donnait ses représentations dans une petite salle située probablement rue d'Anjou, car c'est là qu'il indiquait sa demeure. Son exploitation théâtrale en 1751 nous est prouvée d'abord par de menus incidents de police qui se terminent devant le Prévôt de l'Hôtel : c'est le procès-verbal dressé contre Jeanne Gallien, jeune actrice faisant partie de *la troupe de comédie de Versailles,* arrêtée pour tapage nocturne à la suite d'un trop joyeux souper à l'auberge de *la Chasse royale*, avenue de Sceaux ; c'est la plainte déposée par un imprésario contre une danseuse engagée depuis six mois

(1) *Histoire de Versailles*, par Le Roi, t. Ier, p. 21. — *Le Théâtre de Versailles et sa véritable origine,* par Victor Bart (1882). — *La Ville de Versailles*, par A. Jehan, p. 103.

(2) Arch. nat. (Maison du Roi, O1 1859).

par Dorville, et qui vient de disparaître en emportant sa garde-robe. Puis, voici un document authentique indiscutable; c'est une ordonnance royale du 18 décembre 1751, ainsi libellée (1) :

Sa Majesté, s'étant fait représenter les ordonnances qu'elle a rendues pour maintenir le bon ordre aux spectacles dans la ville de Paris, et voulant qu'elles soient également observées à la Comédie *dont Sa Majesté a permis l'établissement en cette ville de Versailles*, fait défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'entrer audit spectacle sans payer; Fait pareillement défenses à tous gens de livrée, à quelques personnes qu'ils puissent appartenir, d'entrer à ladite Comédie soit en payant, ou sans payer, même à la suite de leurs maîtres; Mande et ordonne Sa Majesté au sieur Marquis de Sourches, lieutenant-général des armées, Prévôt de son hôtel et Grand Prévôt de France, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, Voulant Sa Majesté que ceux qui y contreviendront soient emprisonnés par les officiers et gardes de la Prévôté préposés pour maintenir le bon ordre audit spectacle. Fait à Versailles le 18 décembre 1751.

On voit par ces sévères prescriptions que la salle de spectacle établie à Versailles en 1751 était l'objet d'une surveillance sérieuse, et n'était pas abandonnée à la « valetaille ».

Enfin, nous avons le livret d'un *divertissement en vaudevilles* représenté à Versailles, le 23 décembre 1751, qui nous fait connaître la composition de la troupe de Dorville. C'était une petite pièce de circonstance, intitulée : *L'Heureux Evénement ou le Bienvenu* (2), écrite par Armand et Derozée, à propos de la naissance du duc de Bourgogne, premier fils, mort en bas âge, du Dauphin père de Louis XVI.

Le livret, qui se vendait à Versailles, *à la Salle du spectacle*, donne les noms des acteurs, parmi lesquels on remarque Derozée, l'un des auteurs, et la demoiselle Le Moine, qui acquit plus tard quelque notoriété. On y célébrait, en vers et sur des airs connus, la gloire et la bonté du Roi, l'allégresse de ses sujets, le bonheur de la nourrice appelée à donner son lait au poupon royal, et, après une ronde de nourrices chantant en chœur, puis une autre ronde de jeunes recrues partant pour la guerre, la pièce se terminait par un ballet de jardiniers et jardinières *portant des*

(1) Arch. de Seine-et-Oise (greffe de la Prévôté).

(2) Collection personnelle.

pieds de lys et *formant des figures allégoriques relatives au sujet.* Ces indications permettent de penser que la scène du théâtre versaillais de 1751 n'était pas de dimensions trop exiguës.

En juillet 1752, Dorville suit la Cour à Compiègne, comme sa charge l'y oblige ; il en revient en août avec des dettes. Son marchand de chandelles de Versailles réclame le paiement de ses fournitures en le menaçant de prison. Il implore un secours de la marquise de Pompadour, qui lui fait remettre 360 livres par Collin, son homme d'affaires. Le 13 août, les représentations recommencent à Versailles, mais la saison est défavorable et les recettes lamentables (285 livres pour quatre représentations, du 13 au 22 août), si bien qu'à la fin du mois, Dorville est hors d'état de payer ses créanciers, et le marquis de Sourches, Grand Prévôt, charge M. de Méry, greffier de la Prévôté, de procéder à une sorte de liquidation judiciaire (1).

Dorville comptait sans doute se relever à l'aide des belles recettes que lui rapporterait la nouvelle salle dont il avait obtenu le privilège et qu'il faisait construire au coin de la place d'Armes. Mais il eut une cruelle déception. A la fin de 1752, comme l'édifice commençait à prendre figure, le roi Louis XV, des fenêtres du Château, s'aperçut que ce bâtiment, s'élevant à côté de la Petite Ecurie, nuisait à la perspective de la place d'Armes, et il donna l'ordre de révoquer immédiatement la concession faite à Dorville, en lui enjoignant de démolir la malencontreuse construction. C'était la ruine des espérances de l'infortuné directeur. Les entrepreneurs qui avaient fait l'avance des travaux, se trouvant en face d'un débiteur insolvable, s'adressèrent à la justice du Roi, firent valoir qu'ils avaient été déterminés à traiter avec Dorville par le brevet accordé à celui-ci, et sollicitèrent un dédommagement. Louis XV ordonna, en effet, de les indemniser et chargea son architecte Gabriel d'apprécier ce qui leur était dû. Après vérification minutieuse, discussion contradictoire, déduction des matériaux à reprendre, Gabriel conclut à ce qu'il fût alloué au maçon, au charpentier et autres une somme totale de 19,202 livres 10 sols 11 deniers.

Ainsi fut liquidée, en février 1753, cette malheureuse entreprise.

(1) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

L'ancienne salle de spectacle abandonnée par Dorville fut-elle occupée par d'autres directeurs après lui ? — On est porté à le croire par l'anecdote suivante, intéressante pour l'art dramatique. Marmontel, dans ses *Mémoires*, raconte que ce fut *au petit théâtre de Versailles* (1) que Mlle Clairon essaya pour la première fois, dans le rôle de Roxane, de déclamer simplement, sans emphase, et de *s'habiller en sultane*, *sans paniers*, *les bras demi-nus, et dans la vérité du costume oriental.* C'était le début d'une révolution au théâtre, car on sait que jusqu'alors, et même encore longtemps après, les acteurs se souciaient aussi peu de la simplicité que de la vérité historique, et s'habillaient toujours en grands falbalas. Cette première tentative de la célèbre Clairon fut couronnée à Versailles, sur le petit théâtre, d'un succès éclatant ; elle avait eu lieu, d'après Marmontel, au retour d'un voyage de l'artiste à Bordeaux. Les Goncourt ont placé ce voyage en 1752, mais M. Monval, le savant archiviste de la Comédie-Française, a prouvé que la Clairon ne quitta pas Paris en 1752. Ce fut donc peut-être vers 1753 ou 1754.

II

En 1756, nous retrouvons la mention d'un brevet du Roi permettant l'exploitation d'une deuxième salle de spectacle à Versailles, rue Royale, en face de la rue de l'Orangerie, à gauche du passage conduisant alors aux écuries des Gardes du corps, et maintenant au quartier de cavalerie. Il y avait là un vaste terrain donné en 1722 par le Roi à un de ses valets de pied, puis acquis par un sieur Lecomte, gros marchand de fourrages, qui y avait dépensé, disait-il, 200,000 livres en constructions. En 1756, ce Lecomte eut l'idée de s'associer avec un nommé Fleury, pour installer dans ce grand immeuble une salle de spectacle qui leur coûta 70,000 livres.

Plusieurs plans, conservés aux Archives nationales, permettent

(1) *Mémoires d'un père*, t. Ier, p. 291. Il ne semble pas que Marmontel ait voulu parler à cette occasion du théâtre du Château, car aucune actrice, même Mlle Clairon longtemps plus tard, ne se serait permis de s'y montrer autrement qu'*en grand habit.*



Maison rue Royale, n° 3, où fut installée la salle de spectacle de Versailles, de 1756 à 1777.



de se rendre compte exactement des dispositions de ce théâtre, qui donnait d'un côté sur la rue Royale et de l'autre sur l'impasse des Gardes du corps, alors non fermée, et destinée à être le prolongement de la rue de l'Orangerie. L'entrée principale seule destinée au public était rue Royale, probablement à la place où se trouve aujourd'hui la porte de la propriété portant le n° 3. Au bout d'un couloir de largeur médiocre, qui n'a pas dû être modifié, était l'escalier conduisant aux galeries et loges des spectateurs. On remarque actuellement, sur les paliers des trois étages de la maison, de grandes baies cintrées qui devaient donner accès aux corridors desservant la salle. La scène, adossée au bâtiment donnant sur l'impasse, et la salle, disposée parallèlement à la rue Royale, devaient occuper l'emplacement de la cour actuelle et du bâtiment du fond édifié postérieurement. Au coin de l'impasse et de la rue était une boutique avec dépendances, puis, dans l'impasse même, le magasin du théâtre, les loges des figurants et des figurantes, avec portes et fenêtres.

Lecomte et Fleury, propriétaires de cette salle et nantis du privilège de son exploitation, en tirèrent profit en la louant à des directeurs de troupes de comédiens pour une saison ou un temps déterminé, sous réserve de la permission du Prévôt de l'Hôtel, juge souverain de la surveillance des spectacles à la suite de la Cour. Une des premières concessions de ce genre fut accordée le 26 février 1757, à un sieur Desflèches, dans les termes suivants (1) :

Nous, etc..., Sur ce qui nous a été représenté par le sieur Desflèches, directeur d'une troupe de comédiens de province, qu'ayant appris que depuis peu il y avait à Versailles une salle de comédie, il désirerait, sous notre bon plaisir, d'y venir avec sa troupe *pour y représenter tous les jours, soit comédie ou opéra-comique* pendant tout le temps qu'il nous plairait de le laisser à la suite de la Cour à Versailles avec sa dite troupe; Après nous être fait informer de sa conduite et des talents de ses acteurs, sur le compte favorable qui nous en a été rendu, et après avoir pris sur ce l'ordre du Roi, Avons permis et par le présent permettons au sieur Desflèches, directeur de comédie, de s'établir à Versailles à la suite de la Cour, avec sa troupe, pour y jouer la comédie et opéra-comique, et ce, à commencer du dimanche prochain 27 du présent mois, jusqu'au dimanche de la Passion 27 mars exclusivement; pour reprendre son spectacle après le dimanche de Quasimodo et le continuer à

(1) Coll. pers.

Versailles à la suite de la Cour autant de temps qu'il nous plaira et jusqu'à ce que nous jugions à propos de révoquer la présente permission. Aux conditions par le s[r] Desflèches de se conformer en tout aux règlements rendus au sujet des spectacles et aux règlements de police.

Quelles furent les pièces jouées par la troupe de Desflèches? Quel était le talent des acteurs? — Nous l'ignorons. Faute de mieux, nous sommes renseignés sur l'importance de la garde-robe d'un des comédiens, nommé Pierre de Montrose, lequel l'avait remise en gage aux mains de son directeur pour se procurer quelque argent. A la fin de mars 1757, Desflèches était parti pour Paris en laissant chez Meunier, aubergiste, rue de l'Orangerie, le coffre contenant la susdite garde-robe. Montrose, inquiet de ses costumes, demande au Prévôt l'ouverture du coffre, ce qui est ordonné, et le commissaire énumère ainsi ce qu'il y trouve (1):

... un habit moiré couleur de feu galonné en or doublé de soie, un habit de velours noir doublé de soie noire, un habit de droguet bleu à petits carreaux doublé de peau d'hermine, une veste de soie noire à fleurs aussi doublée de soie, une autre veste d'étoffe de Lyon avec boutons et boutonnières d'or aussi doublée de soie, une écharpe de soie blanche garnie de jais, etc...

Et Montrose déclare qu'il manque dans le coffre :

un habit à la romaine d'étoffe de satin des Indes garni d'une frange de dentelles fausses en argent, un Saint-Esprit d'argent et un nœud d'épaule en or, ensemble une paire de pistolets, un porte-manteau de toile garni de cuivre, etc...

On peut augurer de cette énumération incomplète que les comédiens de Versailles ne se présentaient pas sur la scène en trop modeste équipage.

Les spectateurs, de leur côté, devaient avoir bonne tenue, car, le 26 octobre 1757, une ordonnance royale renouvelait l'interdiction aux gens de livrée de pénétrer dans la salle, et le Prévôt de l'Hôtel ajoutait que, le Roi tenant à l'observation du bon ordre au spectacle de Versailles, il était *enjoint à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de garder le silence accoutumé.*

(1) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

Enfin, le Prévôt veillait à ce que les acteurs et les directeurs fussent toujours exacts à remplir leurs engagements envers le public et les rappelait vigoureusement à l'ordre pour la moindre infraction. On va en trouver la preuve.

Après Desflèches, en 1757, la salle de la rue Royale avait été occupée par un autre directeur nommé Pierre de Bazac, puis, en 1759, par un sieur Bernaut, qui avait donné au théâtre le titre ambitieux d'*Ecole académique des spectacles*. Ce dernier eut la gloire de monter à Versailles un opéra-comique nouveau, qui fut ensuite joué à Paris avec un grand succès : *Les Aveux indiscrets*, dont la musique était de Monsigny. Bernaut méritait donc quelque considération. Néanmoins, à la suite d'une contravention quelconque, le Prévôt de l'Hôtel, en février 1759, n'hésita pas à l'envoyer en prison, à la Geôle. Le lendemain, comme il ne faut pas que la représentation promise au public vienne à manquer, et que d'autre part la présence de Bernaut est nécessaire pour la diriger, le Prévôt le met en liberté sur parole en lui faisant signer la promesse de revenir se constituer prisonnier aussitôt après la représentation (1). Bernaut signe cet engagement sans protester, en ajoutant seulement en *post-scriptum* qu'il a été forcé de changer l'affiche du spectacle parce que la veille il n'a pu ramener de Paris les comédiens et danseurs de la pièce annoncée précédemment.

En juillet 1759, Bernaut n'est plus directeur. Son successeur, Desjardins, signale au Prévôt que deux jeunes acteurs de sa troupe, Richard et Dubuisson, refusent de jouer. Les deux délinquants sont envoyés en prison et n'en sortent qu'en promettant de ne pas recommencer.

(1) Coll. pers. :

« Je soussigné Directeur de la Comédie de Versailles, au moyen de la sortie à moi accordée pour pouvoir vaquer aux affaires de mon théâtre, je me soumets de me rendre ès mêmes prisons de Versailles pour satisfaire à l'ordre de Monsieur le Grand Prévôt à moi notifié verbalement par le sieur Lardier Lieutenant de la Prévôté de l'hôtel, et ce dans ce jour après la comédie qui sera donnée, pour y rester ensuite jusqu'à nouvel ordre de mondit sieur le Grand Prévôt. Fait à Versailles ce seize février 1759.

« BERNAUT.

« Il faut observer à Monsieur le Grand Prévôt que, n'ayant pu aller hier à Paris pour y chercher les comédiens et les danseurs qui devaient paraître dans la représentation annoncée, j'ai fait changer et afficher *Le Glorieux* et *Le Galant Coureur*.

« BERNAUT. »

En mars 1760, un nouveau directeur, Romainville, est locataire de la salle moyennant l'abandon du cinquième de la recette, que le propriétaire Lecomte a le droit de prélever, en gardant lui-même la caisse du théâtre. Romainville a engagé, pour deux représentations, M[lle] Gossin, actrice en vogue de la Comédie-Française. Les deux représentations sont brillantes et fructueuses, mais Romainville a des dettes, et ses créanciers forment des oppositions sur les recettes, qui sont aux mains de Lecomte. Celui-ci expose son embarras au Prévôt de l'Hôtel, qui, par ordonnance du 31 mars, l'autorise, malgré les oppositions, à prélever sur les recettes : 1° 400 livres à payer à M[lle] Gossin pour ses deux représentations, à raison de 200 livres chacune; 2° 212 livres à payer aux officiers de police pour la surveillance de la salle; 3° 180 livres dues à Lecomte lui-même, à raison du cinquième lui revenant pour la location de la salle; 4° 512 livres dues aux acteurs pour le solde de la dernière quinzaine de leurs appointements, Comme on le voit, le Prévôt de l'Hôtel tient avant tout à assurer les représentations théâtrales promises au public versaillais, et les créanciers du directeur sont mal venus à les entraver par leurs réclamations.

En décembre 1760, c'est un autre directeur, nommé Rochard, qui est locataire de la salle de Lecomte pour la saison d'hiver. Il ne paye régulièrement ni son propriétaire, ni ses pensionnaires. Un concert de plaintes s'élève contre lui. Les acteurs l'accusent d'avoir détourné, pour son profit personnel, 3,000 livres sur les recettes et de ne leur avoir payé que la moitié de leur dernière quinzaine d'appointements. Ils demandent devant le Prévôt la résiliation de leurs engagements. Lecomte intervient au procès et expose : que Rochard ne donne pas régulièrement les représentations de comédie et d'opéra-comique qu'il a promises par son bail; qu'il est d'une insolvabilité notoire, n'offre aucune garantie de l'exécution de ses engagements; et que, d'autre part, lui, Lecomte, titulaire du privilège du théâtre, se trouve responsable vis-à-vis du public et exposé à des plaintes par la faute de Rochard. Par jugement du 6 décembre, le Prévôt de l'Hôtel pourvoit rapidement à ces difficultés; il ordonne qu'à défaut par Rochard de justifier dans les vingt-quatre heures d'une bonne caution et de garanties suffisantes, il y aura résiliation de son bail de la salle de spectacle et de tous ses engagements avec les acteurs, et

qu'il devra être pourvu à l'exploitation régulière du théâtre.

La direction ne chôme pas. Rochard, évincé, est immédiatement remplacé par la dame Durancy, un des premiers sujets de la troupe. A côté d'elle est sa fille, déjà excellente comédienne et bonne chanteuse d'opéra-comique. Le talent de cette jeune actrice était tel qu'en 1765, d'après Bachaumont, on parla d'elle pour remplacer l'illustre Clairon qui prenait sa retraite, et qu'en 1766 elle chanta avec succès à l'Opéra. En outre, avec la dame et la demoiselle Durancy, on remarque sur la liste des acteurs demandeurs au procès de 1760 plusieurs noms qui eurent quelque notoriété, comme ceux de la demoiselle Rosaline, des sieurs Gaspariny père et fils, de la demoiselle Grossier, héroïne d'une aventure galante à Paris, etc.

La saison théâtrale de 1760-1761 dut donc être brillante. On en trouve d'ailleurs la preuve dans un curieux rapport de police du 27 février 1761, qui nous renseigne à la fois sur les spectateurs, sur la directrice, sur les acteurs et sur la surveillance exercée par les gardes de la Prévôté. Il est adressé au Grand Prévôt par le sieur Blot, exempt des gardes de la Prévôté, de service au théâtre (1) :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé à la comédie qui a été représentée hier 27 du présent. Elle a commencé à six heures et demie, j'ai été obligé de descendre à l'orchestre pour faire jouer la symphonie pour tâcher de désennuyer les spectateurs qui commençaient à demander que l'on représentât. La chambrée a été très belle : M. le Premier, M. le duc de Fronsac, M. de Montmorency, et leurs compagnies, accompagnés de plusieurs autres seigneurs et dames de la Cour, s'y sont trouvés et ont paru être très contents de la représentation des enfants. La recette se monte à 950 et quelques livres suivant ce que j'ai pu savoir. Le tout s'est très bien passé tant au parterre qu'au théâtre, à l'exception de Mme Durancy la directrice qui a voulu faire placer plusieurs personnes inconnues dans les coulisses, et très mal vêtues, à quoi je me suis formellement opposé, et ce en exécutant les ordonnances du Roi et les vôtres, Monsieur, qui ordonnent et font défenses à quelles que personnes qu'elles puissent être de rester dans les coulisses, et ce pour que l'exercice des machines et décorations puisse se faire librement, et que les acteurs et actrices ne soient point interrompus dans leurs représentations. Ladite dame Durancy, après plusieurs propos qui ont été dits

(1) Coll. pers.

devant le sieur Cheval, garde porté sur le théâtre, m'a menacé d'en porter plainte à Monsieur et à M. le comte de Saint-Florentin. J'ose me flatter, Monsieur, que vous voudrez bien me rendre justice et ordonner l'exécution des ordonnances concernant le spectacle, lui faire défenses de récidiver et de s'y conformer, attendu que vous avez eu la bonté d'accorder aux directeurs des places au second amphithéâtre pour les comédiens et comédiennes afin qu'ils ne troublent point le spectacle et ne soient point tourmentés par les spectateurs. C'est cependant ce qu'ils n'exécutent point, au contraire se placent au premier amphithéâtre, et ne font que causer et rire pendant le spectacle, osent même prétendre que leurs coiffeuses ou servantes restent dans les coulisses pendant le spectacle, qui ne se dérangeraient point pour laisser passer un seigneur ou autres particuliers qui iraient se placer dans les balcons du théâtre; ils ont pour raison à dire qu'il n'y a que moi qui leur fait cette loi, et que mes confrères ne leur disent rien; c'est ce qui me fait passer pour ridicule en faisant strictement mon devoir et en obéissant à vos ordres, Monsieur.

BLOT.

Comme le disait ce brave exempt, la chambrée était donc belle au théâtre de Versailles; la salle était fréquentée par les plus grands seigneurs; les coulisses même y étaient remplies de curieux, et l'arrogance de la directrice indiquait que les affaires étaient bonnes. Il est à supposer pourtant que M. le Prévôt donna raison à son représentant et fit une sévère admonestation à la dame Durancy.

Quelques mois plus tard, en juillet 1761, la direction était passée aux mains d'un sieur René Tessier, qui, disait-il lui-même, avait donné déjà plusieurs représentations très applaudies du public. Il avait annoncé sur ses affiches trois soirées d'opéra-comique : *Le Devin du village* de Jean-Jacques Rousseau, *Pygmalion*, et *Les Troqueurs*, par Vadé pour les paroles et Dauvergne pour la musique. Les deux premières représentations marchèrent très bien; mais, par suite de l'indisposition d'une actrice, le directeur annonça au public que la troisième serait supprimée. De là, mécontentement général et plaintes au Prévôt qui, d'emblée, ordonna d'appréhender Tessier à la fin du spectacle et de le conduire en prison. Le lendemain seulement, le malheureux directeur, ayant fourni des explications satisfaisantes, était remis en liberté.

Lecomte était toujours propriétaire de la salle et concessionnaire privilégié des spectacles. Comme on vient de le voir, il en cédait habituellement l'exploitation à des directeurs de troupes;

mais, associé à l'entreprise pour un cinquième des recettes, il conservait un droit de contrôle, servait de caissier et participait dans une certaine mesure à la direction. Une note assez bizarre, qui se trouve dans le *Journal des Inspecteurs de M. de Sartines*, à la date du 16 octobre 1761, attribue à ce Lecomte certaines spéculations à côté de son théâtre. On y lit ceci :

Le sieur Lecomte, marchand de fourrages et propriétaire de la salle de la comédie à Versailles, a, dimanche dernier, fait essayer à une des dames du Parc aux cerfs pour qui le Roi a des bontés, un habit fait à la turque appartenant à la demoiselle Desglands, actrice à la Comédie italienne. On assure que l'intention de cette dame est de surprendre Sa Majesté dans un habillement pareil qu'elle veut se faire faire et s'y faire peindre aussi.

J'ignore le nom de cette dame ; tout ce que je sais, c'est qu'elle est la plus ancienne et qu'elle a déjà fait plusieurs enfants. Je sais aussi qu'elle a monté samedi dernier au Château et qu'elle y était encore mardi matin.

Il est bien fâcheux que l'auteur de ce rapport confidentiel n'ait pas su le nom de la dame en question, car nous l'aurions sans doute retrouvé dans la troupe de la comédie de Versailles. Il semble en effet probable que l'intervention de Lecomte et l'essai d'un costume de théâtre appartenant à une actrice s'expliquaient par ce fait que la dame favorisée des bontés de Sa Majesté figurait parmi les pensionnaires de la rue Royale. S'il en était ainsi, il y a lieu de penser que Louis XV honorait parfois de sa présence la petite salle de spectacle versaillaise.

A la fin de 1761, un événement imprévu procura au théâtre de Versailles une bonne fortune inespérée. La Comédie-Française et la Comédie-Italienne s'étaient liguées contre l'Opéra-Comique, qui leur faisait une concurrence redoutable, tantôt à la foire Saint-Germain-des-Prés, tantôt à la foire Saint-Laurent, et elles parvinrent à en faire ordonner la suppression. L'excellente troupe formée par Monnet et Favart, se trouvant sans emploi, eut l'idée de venir s'installer à Versailles. Le 1er janvier 1762, elle donna un petit opéra-comique de circonstance, intitulé : *L'Impromptu du Jour de l'An*, composé par Taconet, ancien acteur forain, devenu auteur dramatique. On y vit figurer une élite de bons artistes, dont plusieurs restèrent pendant quelques années à Versailles, comme Laruette, Clairval, les demoiselles Deschamps, Nessel et Arnout.

III

Nous sommes arrivés à l'année 1763. Il est maintenant bien établi que, depuis 1751 pour le moins, une salle publique de spectacle existait à Versailles, qu'on y jouait des comédies, des opéras-comiques, voire même des tragédies, et que de nombreux directeurs s'y étaient succédé avec des fortunes diverses.

C'est alors seulement, — en 1763 d'après une déclaration écrite par la Montansier elle-même, — ou, un peu plus tard, en 1768 d'après l'indication d'un document judiciaire, — que la célèbre directrice fit son apparition à Versailles. Son existence antérieure a été amplement racontée par MM. Lenôtre (1) et Henry Lecomte (2); il suffira de la résumer sommairement.

En 1730, était née à Bayonne Marguerite Brunet, qui se fit appeler, à Paris, *de Montansier*, du nom de sa tante, marchande à la toilette rue Saint-Roch. Elle fut élevée, dit-on, aux Ursulines de Bordeaux; mais ses lettres autographes révèlent qu'elle n'y reçut pas beaucoup d'instruction, et sa conduite prouve qu'elle écouta peu les conseils qu'on dut lui donner. Dès l'âge de dix-huit ans, en 1748, elle est connue dans le monde de la galanterie parisienne. Un amoureux magistrat l'emmène à Saint-Domingue, mais l'y abandonne bientôt. Revenue à Paris en 1754, elle y affiche un grand train de maison et réussit à attirer chez elle de nombreux adorateurs dont elle tire un large profit. Un rapport de police du 24 septembre 1756 (3) donne les détails les plus circonstanciés sur son habileté à se procurer de l'argent et du crédit, sur les personnages de qualité qui fréquentent chez elle, sur les soupers qu'elle organise chaque soir avec le concours de plusieurs demoiselles de son espèce, et termine par ce signalement :

> ... Elle est d'une taille ordinaire, médiocrement bien faite, blanche de peau, les yeux assez bien, le nez un peu gros, la bouche et le parler agréables, de la gorge, la main jolie, amusante et s'énonçant bien.

(1) *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*, 2e série (1903).

(2) *La Montansier, ses aventures, ses entreprises* (Juven, 1904).

(3) Bibl. de l'Arsenal. Arch. de la Bastille, 10.238.

Sauf une petite statuette de Sèvres un peu fantaisiste sans doute, on ne connaît pas de portrait de la Montansier. Il n'est donc pas inutile d'ajouter au signalement de police qui précède ce qu'en ont dit des gens qui l'ont connue. C'est d'abord l'acteur Fleury, dont nous reparlerons, qui la dépeint ainsi dans ses *Mémoires* (1) :

... C'était une femme charmante, méridionale de toutes les manières, d'accent, de gestes, de sentiments... plus agaçante que jolie, plus d'esprit naturel que d'esprit cultivé... vive, sémillante, la repartie prompte... très bonne pour ses pensionnaires; juste, autant que sa mauvaise tête le lui permettait; mais pas le moins du monde amie de l'ordre. Je ne sais quel temps elle prenait pour le repos ! Le jour était donné au plaisir et à sa direction, et la nuit au jeu, passion qui était chez elle une fureur.

D'autre part, M. Hippeau, dans une petite Notice sur la Montansier à Rouen, publiée en 1862, rapporte, d'après un vieux chef d'orchestre encore vivant alors et qui l'avait connue à Versailles,

qu'elle était brune, que sa figure était agaçante, son nez retroussé, ses yeux très vifs avec des cils noirs et très prononcés; elle agissait et parlait avec un sans-gêne incroyable...

En 1763, la Montansier fit une nouvelle et utile conquête en la personne du jeune de Saint-Contest, âgé de dix-huit ans, fils du ministre des Affaires étrangères. Elle avait trente-deux ans, elle eut l'ambition de se produire au théâtre. Elle débuta en province, mais ne réussit guère. Elle songea alors à se faire directrice de spectacle ; avec l'aide de son jeune protecteur, elle sollicita et obtint le privilège du théâtre de Nantes. A l'occasion de cette première entreprise dramatique, Mlle de Montansier (c'est ainsi dès lors qu'on l'appelait) fit connaissance d'un ex-officier devenu acteur, nommé Bourdon dit *Neuville* ou *de Neuville*, qui n'avait qu'un talent médiocre, était fort brutal, mais bel homme. Elle se prit pour lui d'une violente passion, qui ne l'empêcha pas de rester au mieux avec le naïf et dévoué de Saint-Contest.

Est-ce à la fin de cette même année 1763 que la Montansier

(1) *Mémoires de Fleury*, t. Ier, p. 134 et suiv.

obtint à Versailles la charge de directrice des spectacles à la suite de la Cour? — Elle l'a affirmé plus tard, comme nous le verrons, mais on n'en découvre aucune preuve. Au contraire, il résulte de plusieurs actes produits devant la Prévôté que la salle de la rue Royale fut louée par Lecomte, de 1765 à 1768, à divers directeurs paraissant investis du privilège des spectacles de la Cour. Ce fut d'abord Fleury, puis, en 1766, Pitrot, ancien danseur connu par son enseignement chorégraphique et ses infortunes conjugales.

En cette année 1766 surgit un incident qui faillit compromettre l'exploitation de Lecomte et de ses locataires. Des rapports de police signalaient les inconvénients de l'impasse publique qui conduisait à la caserne des Gardes du corps et sur laquelle donnaient les portes et les fenêtres des loges des acteurs et actrices, des figurants et figurantes du théâtre. C'était, disaient les exempts de la Prévôté, un lieu de désordres. Sur ces rapports, un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du 1er avril 1766, ordonna la suppression de ce cul-de-sac, son annexion à l'hôtel des Gardes, et sa fermeture sur la rue Royale par une porte ou grille interdite au public. Le 4 septembre 1766, cet arrêt fut signifié à Lecomte, et le 6 septembre, en exécution de cette décision, il lui fut enjoint d'avoir à boucher et murer immédiatement toutes ses issues, portes et fenêtres donnant sur le passage supprimé (1). Ce fut un grand émoi pour Lecomte. Il adressa de suite à Davoust, Prévôt de l'Hôtel, un mémoire de protestation contre l'arrêt du 1er avril, rendu, disait-il, par surprise, sans contradiction. Il exposa que la fermeture de toutes vues et issues sur le passage rendrait le service du théâtre impossible et qu'en cas d'incendie, l'insuffisance d'une seule sortie sur la rue Royale causerait fatalement un désastre. Il joignit à son mémoire plusieurs certificats collectifs des habitants du quartier, attestant qu'aucuns désordres ne s'étaient jamais produits dans le passage en question. Le Prévôt de l'Hôtel jugea ses observations fondées, et transmit lui-même le mémoire au Ministre en l'appuyant. Enfin, Lecomte fit si bien que, malgré l'arrêt du Conseil d'Etat, malgré les réclamations des capitaines des Gardes du corps, les choses restèrent en suspens, les pilastres

(1) Arch. nat. (Maison du Roi, O[1]1859).

construits sur la rue Royale pour la pose d'une grille ne furent pas achevés, et les portes et fenêtres donnant sur le passage subsistèrent telles quelles. Ce ne fut que douze ans plus tard, en 1778, qu'une transaction intervint entre Lecomte et les Gardes du corps pour l'exécution partielle de l'arrêt de 1766. Il fut alors convenu que Lecomte supprimerait seulement ses issues donnant sur le passage, mais non ses fenêtres, à la condition de garnir celles-ci de barreaux de fer et de grillages, et que, à titre d'indemnité, il aurait le droit d'édifier deux étages de logements au-dessus de la grande porte à établir sur la rue Royale. C'est ce qui fut fait et ce qui existe encore actuellement ; la maison a gardé ses vues directes sur le quartier de cavalerie, et comprend deux étages de logements au-dessus de la grille monumentale qui fait face à la rue de l'Orangerie.

Pendant la saison théâtrale de 1767 à 1768, il est certain que la salle de spectacle de Versailles fut occupée par un autre directeur que la Montansier ; ce fut Audinot, ancien acteur de l'Opéra-Comique, devenu entrepreneur de spectacles forains et futur fondateur de l'Ambigu-Comique. Cet Audinot avait eu l'idée de réunir et de dresser une troupe d'enfants dont sa propre fille, Eulalie, âgée de huit ans environ, était le premier sujet. Extraordinairement intelligente, et ayant, paraît-il, des dispositions étonnantes pour la scène, Eulalie déclamait, chantait, dansait à ravir. On raffola d'elle à Versailles. Elle était délicieuse surtout dans un petit opéra-comique intitulé *Le Bouquet*. Il fut de mode de la faire venir pour des représentations particulières. Mais tout s'use, et, en 1768, Audinot, quittant Versailles, alla chercher fortune à Paris.

IV

A la date du 7 juillet 1768, M[lle] de Montansier prend en location la salle de spectacle de Lecomte, rue Royale, moyennant l'abandon du sixième des recettes à faire, et s'y installe avec sa troupe, où le beau Neuville remplit toujours le rôle de premier amoureux. Plus de doute désormais, la Montansier est la direc-

trice du théâtre de Versailles. Y eut-elle des succès tout de suite? L'entreprise fut-elle prospère? — Les renseignements nous font défaut.

En 1769, elle continue d'exploiter la salle dont Lecomte est resté propriétaire. Mais la seule trace de son administration est dans un petit procès fait par Lecomte à propos de la mort de son chien César, étrangement empoisonné, comme on va voir, par un gagiste de la troupe Montansier.

Le 1er avril 1769, Lecomte expose devant le Grand Prévôt: que, le 23 mars, son chien nommé César est mort; qu'il a appris que le nommé Lardinac, attaché à la troupe de Mlle Montansier, avait méchamment introduit de l'essence de térébenthine dans le derrière de ce chien, puis en avait empêché l'expulsion à l'aide d'un bouchon, ce qui avait causé la mort de l'animal; que Lardinac avait fait cela pour se venger de ce que l'exposant avait averti la demoiselle Montansier que, payé par elle à raison de 200 livres par mois, pour les peintures du théâtre, il s'employait à travailler pour des personnes de la ville. Le Prévôt, sur cette plainte, fait citer comme témoin Jean-Louis Gauvin, qui dépose que, travaillant sous les ordres de Lardinac, chargé par la demoiselle Montansier de faire les peintures de la comédie, il a vu un jour, en arrivant, Lardinac occupé à mettre un bouchon dans le derrière du chien César, et que celui-ci est mort quelques jours après; que Lardinac lui a alors raconté avoir introduit préalablement dans le corps de la pauvre bête de l'essence de térébenthine dont il se servait pour la peinture. L'attentat était certain. Nous n'avons pas malheureusement la sentence du Prévôt; il est à croire que Lardinac fut condamné à payer une juste indemnité à Lecomte, et que la Montansier ne garda pas à son service cet employé compromettant.

Pour l'année 1770, nous sommes mieux renseignés. En février, d'après les *Mémoires* de Bachaumont, on donna sur le théâtre de la ville, à Versailles, deux représentations d'une tragédie inédite de Du Belloy, intitulée : *Gaston et Bayard*. La pièce fut accueillie assez froidement; cependant, la Comédie-Française reçut l'ordre de la monter à Paris. La tentative de la directrice de Versailles était donc approuvée en haut lieu.

En mars 1770, la troupe versaillaise joua l'un des plus jolis opéras de Grétry, *Le Tableau parlant*.

En mai 1770, à l'occasion des fêtes du mariage du Dauphin, la Montansier donna la première représentation d'un opéra-comique de Taconet intitulé : *Le Baiser donné et le Baiser rendu.*

Nous nous trouvons renseignés encore par les *Mémoires* de l'acteur Fleury, qui vint, à la fin de 1769, se présenter à la Montansier, à Versailles, et fit partie de sa troupe pendant quatre ans environ, avant d'entrer à la Comédie-Française dont il fut une des gloires. Joseph Bénard, dit Fleury, fils d'un ancien directeur de province, n'avait alors que dix-huit ans, mais il avait déjà fait ses débuts, était fort joli garçon, de bonne tournure, et agréable jeune premier. Il raconte qu'il reçut de M[lle] de Montansier l'accueil le plus aimable, au point que de méchantes langues lui attribuèrent des liens intimes avec sa directrice; il protesta d'ailleurs énergiquement contre ces propos, en faisant remarquer qu'il n'avait pas vingt ans et qu'elle en avait quarante. Etait-ce là une raison décisive? — Peu importe. Ce qui est certain, c'est que Fleury, excellent comédien, devint rapidement un des meilleurs sujets de la troupe et le favori du public aussi bien que de la directrice. On le voit, à plusieurs reprises, intervenir dans l'intérêt de l'entreprise théâtrale presque comme un associé. Il ne devait pas pourtant être largement appointé, car il payait difficilement ses fournisseurs. En novembre 1769, il avait reçu d'un tailleur de Versailles pour 203 livres de vêtements, et, huit mois après, il n'avait pu donner encore qu'un acompte de 24 livres. En juillet 1770, le tailleur pratiquait une saisie-arrêt sur ses appointements, pour le solde de 179 livres, et prenait un jugement de condamnation contre lui.

A côté de Fleury, en 1770, le public versaillais applaudissait Julien, ténor gracieux, chantant à merveille les opéras de Grétry et Piccini. Puis venait une cohorte de jeunes acteurs et actrices qui était, d'après les *Mémoires* de Fleury, la pépinière des théâtres de Paris.

La salle de spectacle de la ville offrait donc aux amateurs la primeur des talents naissants en même temps que celle des pièces nouvelles. Aussi, était-elle bien garnie d'un public aristocratique. Les pages du Roi y avaient leurs places réservées, moyennant 200 livres par mois. Une pièce comptable, conservée aux Archives nationales, nous apprend qu'en 1770, il fut payé à M[lle] Montansier la somme de 1,600 livres pour les entrées des

pages pendant huit mois, le spectacle de Versailles ayant été interrompu pendant quatre mois au total, par la quinzaine de Pâques et les voyages de la Cour à Compiègne et à Fontainebleau.

Une anecdote, longuement détaillée par Fleury dans ses *Mémoires*, et confirmée plus brièvement par un document du greffe de la Prévôté, montre quels étaient les empressements des brillants officiers de Versailles auprès des jeunes pensionnaires de la Montansier. Une jolie actrice, nommée Mlle Besse, était fort entourée, surtout par les chevau-légers, non moins entreprenants que les mousquetaires; mais elle dédaignait leurs hommages, et semblait accueillir plus favorablement ceux de son camarade Fleury. Un soir, le 30 novembre 1772, après une représentation de *Tancrède*, à neuf heures trois quarts (le spectacle finissait moins tard que de nos jours), Mlle Besse et Fleury sortaient ensemble du théâtre; la jeune femme étant montée dans sa chaise, Fleury l'accompagnait, se tenant galamment près de la portière, les mains dans un manchon pour se garantir du froid. Tout à coup, au détour d'une rue, il se voit assailli par une troupe de chevau-légers, qu'il reconnaît pour les soupirants de sa belle; il en compte, dit-il, dix-sept! Il prend dans ses bras Mlle Besse éplorée, la fait entrer dans une maison dont la porte est heureusement entr'ouverte, s'adosse à cette porte, et tient tête à ses agresseurs avec son épée de Tancrède. Son domestique, qui le suivait à distance, accourt à l'aide en poussant des cris d'appel; la garde survient et arrête cinq des chevau-légers, qui sont incarcérés. Le lendemain, Fleury dépose une plainte contre ses assaillants, puis va les trouver à la prison, et leur propose de se désister à la condition qu'ils se battront avec lui, à armes égales, les uns après les autres. Les chevau-légers, touchés d'admiration, lui tendent les mains, on s'embrasse. Le 2 décembre 1772, Bénard dit Fleury, assisté de son père, comparaît devant un notaire de Versailles et signe un désistement pur et simple de la plainte portée par lui contre MM. le marquis de Fontenille, Gieusey et autres chevau-légers de la garde du Roi, à raison des voies de fait exercées par eux le 30 novembre, à la sortie de la Comédie. Ce désistement est signifié régulièrement le 3 décembre au Lieutenant général de la Prévôté et au Procureur du Roi. Les chevau-légers sont remis

en liberté, et Louis XV, en passant, daigne adresser la parole au comédien, pour le féliciter de sa noble conduite.

Excellente réclame pour la troupe de la Montansier!

V

Cependant, l'heureuse et habile directrice a des soucis. En février 1772, assignée par son propriétaire Lecomte en paiement d'un billet de 350 livres, elle est réduite à implorer *terme et délai*. En mars, elle chicane sur un mémoire de menuiserie de 155 livres. En octobre, elle plaide contre un mauvais acteur, nommé Bienfait, et se trouve contrainte, par jugement, de le conserver dans sa troupe, en le payant 150 livres par mois. En février 1773, elle perd plusieurs petits procès : contre son régisseur, Séguin, qui ne veut plus continuer ses fonctions; — contre le propriétaire d'un logement personnel, dont elle ne peut se débarrasser; — contre le tyrannique Lecomte, qui exige comme loyer exceptionnel de sa salle pour les bals du Carnaval l'abandon de la moitié de la recette; — contre le machiniste Lépée, qui la fait condamner à lui payer 110 livres, après s'être battu avec le nouveau régisseur Francisque. Enfin, voici que Fleury veut abandonner Versailles! Enorgueilli par ses succès dramatiques, par ses relations mondaines, il aspire à la Comédie-Française, et l'ingrat ose, en mars 1773, assigner sa directrice en résiliation de son engagement. Condamnée d'abord par défaut, la Montansier se ressaisit, forme opposition à cette première sentence du Prévôt, produit un contrat régulier par lequel Fleury est obligé, en cas de rupture de sa part, à payer un dédit de 1,500 livres. En vain Fleury, pour s'y soustraire, prétend-il que cette clause de dédit a cessé d'être valable à partir du 1er février 1773, et que la directrice a manqué à ses promesses en ne le gratifiant pas de la moitié d'une représentation à bénéfice en plus des 5,000 livres d'appointement qu'il a touchés! Comme il persiste à refuser de rester dans la troupe de Mlle de Montansier, le volage Fleury est condamné, par jugement du 14 avril 1773, à payer le dédit stipulé de 1,500 livres (1).

(1) *Registre d'audience de la Prévôté de l'Hôtel* (Arch. de S.-et-O.).

Le départ de Fleury n'en était pas moins regrettable.

Ce n'était pas tout. A la fin de 1772, la Montansier avait eu de graves inquiétudes au sujet de son privilège. Préville, le meilleur acteur comique de la Comédie-Française, avait eu l'idée d'ouvrir à Versailles une *Ecole dramatique* et avait sollicité dans ce but la location de la salle de la rue Royale. Il n'avait pu l'avoir pour la saison d'hiver de 1772, mais, faute de mieux, avait obtenu de Lecomte la concession des bals masqués du Carnaval de 1773, moyennant l'abandon de la moitié de la recette, loyer exorbitant que la Montansier avait refusé de payer. En outre, très appuyé auprès du Surintendant, Préville avait la promesse du privilège des spectacles à la suite de la Cour pour la saison théâtrale de 1773, et déjà il avait recruté sa troupe de comédiens. La Montansier, menacée ainsi d'être supplantée, se mit en campagne et fit agir toutes ses influences; on verra tout à l'heure qu'elle avait du crédit auprès de la puissante comtesse Du Barry. En mars 1773, il y eut conflit entre le parti de Préville et celui de la Montansier. On en sortit par l'arrangement suivant : Préville se désista de toutes ses prétentions sur Versailles en recevant du Roi une pension de 12,000 livres pour l'entretien de son Ecole dramatique à Paris; la Montansier fut maintenue dans son privilège et prit à sa charge les engagements contractés avec la troupe formée par Préville (1). Tout de suite, sur ce dernier point, une difficulté surgit : pendant la saison d'été, la Montansier annonça une tournée en province; les acteurs engagés par Préville refusèrent de l'y suivre, prétendant ne devoir jouer qu'à Versailles. Le Prévôt de l'Hôtel trancha la question, en prononçant la résiliation de tous les engagements faits par Préville (2).

VI

Au commencement de la saison d'hiver de 1773, la Montansier, après sa tournée de province, rentrait triomphante à Versailles. Elle était définitivement confirmée dans ses privilèges,

(1) *Journal de Papillon de la Ferté* (p. 324, 346 et suiv.).

(2) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

débarrassée de la concurrence de Préville, assurée de la faveur royale. Elle songea alors qu'il était bien désagréable d'être toujours à la merci d'un propriétaire comme ce Lecomte, dont elle était forcée de subir les exigences, et qu'il vaudrait mieux pour elle faire construire une salle qu'elle exploiterait à sa guise. Son ami fidèle, de Saint-Contest, approuva fort cette pensée, et lui promit son concours. Le 1er novembre 1773, elle fit remettre au Ministre, par l'entremise de Mme Du Barry, le placet suivant (1) :

La demoiselle Montansier, *depuis dix ans directrice du spectacle à la suite de la Cour*, a l'honneur de vous représenter que la salle de spectacle de la ville de Versailles est beaucoup trop petite et située en outre dans un lieu trop éloigné pour la commodité du public; que ces motifs, qu'elle a représentés à M. le duc de la Vrillière, ont été goûtés de ce Ministre qui lui accorde le privilège de cette Direction.

Dans ces circonstances, la demoiselle Montansier vous supplie, Monseigneur, de lui accorder un terrain placé à l'entrée des avenues de Sceaux, au bas de la rampe, à l'effet d'y faire construire à ses frais une nouvelle salle plus grande et plus commode que celle qui existe aujourd'hui. Ce terrain avait déjà été accordé pour la construction d'une salle et les fondations en existent encore.

La Montansier, désireuse d'avoir une salle à elle mieux aménagée sans doute que celle de la rue Royale, reprenait donc purement et simplement en 1773 le projet avorté de Dorville de 1751. Elle paraissait ignorer l'obstacle insurmontable qui l'avait empêché d'aboutir, mais qui lui fut de suite signalé. La comtesse Du Barry en conféra avec elle et lui suggéra l'idée de demander un autre terrain encore mieux situé, à droite de la rampe de l'avenue de Sceaux, donnant directement sur la place d'Armes et, par derrière, sur la rue de la Chancellerie. Sous cette bienveillante inspiration, un nouveau placet fut ainsi présenté :

Monseigneur,

Madame la comtesse du Barry a bien voulu remettre à Votre Grandeur un mémoire de la demoiselle Montansier, directrice du spectacle à la suite de la Cour, par lequel elle demandait le terrain anciennement accordé à l'entrepreneur du même spectacle, situé entre la rampe et la Petite Ecurie.

Madame la comtesse du Barry a observé, et avec raison, que cette grâce

(1) Arch. nat. (Maison du Roi, O¹1859).

était susceptible de difficultés par les dangers d'un incendie dans un lieu aussi voisin des greniers de la Petite Ecurie, dont elle ne pourrait être séparée que par une distance de sept à huit pieds.

Madame la comtesse a bien voulu en conséquence proposer à Votre Grandeur d'accorder à la demoiselle Montansier un terrain appartenant au Roi, situé le long de la rampe, sur lequel est établi le café de Martin et plusieurs autres petites baraques.

Ce terrain remplirait effectivement par sa profondeur et sa largeur les vues de la demoiselle de Montansier, pour l'établissement de son spectacle; il est d'autant plus avantageux qu'il est absolument isolé, à portée de tous les secours contre les incendies, et susceptible de toutes les issues nécessaires dans un lieu où se rassemble le public.

La demoiselle Montansier se soumet à ne faire construire que suivant les alignements et décorations qui lui seront prescrits, etc...

On faisait ensuite remarquer que le théâtre à édifier, de construction basse, ne nuirait en rien à la régularité de la place d'Armes, masquerait heureusement, au contraire, de vilains petits bâtiments qui enlaidissaient ce coin de la place, aurait plusieurs issues de service par derrière, sur la rue de la Chancellerie, et présenterait au public toute sécurité par la proximité de la caserne des gardes-françaises.

Ce nouveau projet, inspiré, proposé par la toute-puissante favorite, ne pouvait qu'être favorablement accueilli. Le Surintendant s'empressa d'en faire un rapport complètement approbatif (1) :

Il est hors de doute, disait-il, que le théâtre qui existe actuellement à Versailles est trop éloigné de la partie de la ville appelée Notre-Dame, qu'il est en outre horriblement incommode, et surtout dangereux au point qu'une alarme donnée aux spectateurs causerait leur perte. Il n'a qu'une sortie unique par une allée très longue où à peine deux personnes peuvent passer. Il faut ajouter qu'il est difficile pour ne pas dire impossible de remédier à ces inconvénients... Dans la supposition où le bien public ou d'autres raisons déterminantes exigeraient la suppression totale de cet ancien théâtre et la construction d'un nouveau, il faut... le placer à la portée de la Cour, avec les commodités nécessaires... La place d'Armes réunit ces objets... aucun lieu n'est plus convenable... Ce lieu, absolument inutile, toujours rempli d'immondices, de matériaux et d'ordures, infecte les habitants de la rue de la Chancellerie et ne sera jamais mieux employé, etc...

(1) Arch. nat. (Maison du Roi, O¹1859).

A la suite de ce rapport, des lettres patentes accordèrent à la demoiselle Montansier, pour vingt années, le privilège du spectacle de Versailles, avec droit de faire construire une nouvelle salle.

L'affaire était donc décidée en principe, et les détails d'exécution en furent réglés. Les plans, profils et élévation déposés aux Archives montrent que la façade sur la place d'Armes ne devait avoir que la hauteur d'un rez-de-chaussée formé d'une colonnade élégante ornée de statues. Tout marchait au gré des désirs de la Montansier, les travaux allaient commencer, lorsqu'un événement imprévu vint bouleverser ce qui était si bien préparé, — ce fut la mort de Louis XV, survenue le 10 mai 1774. La comtesse Du Barry disparaissait, et, avec elle, les gens et les entreprises qu'elle protégeait ; c'était inévitablement l'abandon du théâtre projeté et la ruine, semblait-il, des visées de la Montansier.

Ici apparaît le génie d'intrigue de cette femme. Elle trouve moyen de s'insinuer dans les bonnes grâces de Campan, secrétaire des commandements et mari de la confidente intime de Marie-Antoinette ; elle s'en fait un allié dévoué. En même temps, elle fait agir M. de Saint-Contest et flatte habilement le duc de Choiseul.

L'emplacement choisi sur la place d'Armes par la comtesse Du Barry est écarté ; on en cherche un autre. Mais les terrains non bâtis sont rares à Versailles. Pour en trouver, il faut aller soit à Granchamp, dans le fond du quartier du Parc-aux-Cerfs, ce qui est beaucoup trop loin, soit dans la prairie formée sur l'ancien étang de Clagny. Faute de mieux, on se décide pour une place libre à l'entrée de cette prairie, au bas de la rue des Réservoirs. La Montansier charge Antoine, excellent architecte, qui a construit à Paris l'Hôtel des Monnaies et plusieurs hôtels particuliers, de dresser les plans de la salle à édifier sur l'emplacement désigné. Le 27 juin 1775, ces nouveaux projets sont terminés, signés, déposés aux mains du Ministre, et, le 8 juillet suivant, de nouvelles lettres patentes signées de Louis XVI confirment à la demoiselle Brunet de Montansier le privilège de vingt années à elle conféré par Louis XV, en l'autorisant à construire sur le terrain indiqué, conformément aux plans, coupes et élévation fournis par l'architecte Antoine, et ce,

« dans l'espace de deux années à compter du 1er janvier 1776, sous peine de nullité dudit privilège ». La Montansier, pour la deuxième fois, croit atteindre son but.

Une formalité reste à accomplir, l'enregistrement des lettres patentes par le Parlement. Mais voici que les magistrats, saisis d'un scrupule, ordonnent d'office, par arrêt du 31 juillet, qu'il sera préalablement procédé à une enquête devant le bailli de Versailles, sur la commodité ou l'incommodité d'une nouvelle salle de spectacle à établir dans les conditions prévues par les lettres patentes. Le 16 août, l'enquête est ouverte par le bailli, qui, sur les réquisitions du procureur du Roi, fait citer devant lui comme témoins : le commandant de l'hôtel des Gardes, les cinq notaires de Versailles, le chirurgien Marigues de l'Infirmerie royale, les magistrats et plusieurs notables de la ville. Tous, à l'unanimité, viennent déclarer devant le bailli que l'emplacement proposé est trop éloigné du centre de la ville, qu'il est d'ailleurs inabordable, en dehors des barrières, sur un boulevard encore projeté, au bas de la rue des Réservoirs qui n'est pas pavée. En conséquence, il n'y a pas lieu d'admettre à l'enregistrement et de rendre exécutoires les lettres patentes du 8 juillet.

Pour la seconde fois, les espérances de la Montansier sont déçues, ses combinaisons renversées. Elle ne se décourage pourtant pas et, avec l'aide de Campan, cherche un autre emplacement pour son futur théâtre. Campan imagine de l'établir sur un coin du jardin de l'hôtel de Conti (l'Hôtel de Ville actuel), auquel on ne pourra certes reprocher de n'être pas central. Il y a une difficulté, c'est que la jouissance de ce jardin appartient au prince de Condé, à cause de sa charge de Grand Maître de France, en vertu des dispositions d'un brevet royal de 1724. Campan s'adresse au prince, négocie avec lui, obtient, par brevet du 17 avril 1776, son consentement à l'abandon d'un terrain situé dans l'angle le plus éloigné du jardin et suffisant pour une salle de spectacle. Un long mémoire est rédigé et remis au Ministre par Campan lui-même, qui semble s'associer à l'entreprise. Cette fois, la Montansier a indirectement l'appui de la Reine. Va-t-elle enfin réussir ? — Non encore. Le comte d'Angiviller, de qui dépend la décision, objecte de multiples inconvénients ; le seul accès du théâtre, dit-il, sera l'avenue de

Sceaux qui est un cloaque impraticable en hiver, le projet entraînera une perte importante pour le Roi, etc. C'est à rejeter.

Une autre que la Montansier renoncerait à l'entreprise. Elle, au contraire, ne songe qu'à la poursuivre par des voies nouvelles.

Monsieur, comte de Provence, venait d'être gratifié par le Roi son frère d'un grand terrain rue des Réservoirs, entre le Garde-Meuble et la porte du Dragon, pour y installer ses écuries. Quelles furent les négociations imaginées, quels furent les arrangements secrets conclus entre le comte de Provence, Thierry, valet de chambre du Roi, et la Montansier? — On ne sait. Toujours est-il que Monsieur fut autorisé par le Roi à céder à Thierry le susdit terrain, à la charge seulement d'un droit de cens, c'est-à-dire presque gratuitement, et qu'à son tour, par acte notarié du 25 août 1776, Thierry céda la moitié de cet emplacement à la Montansier moyennant 30,333 livres, « afin d'y faire construire une salle pour les spectacles de la ville de Versailles, et ce conformément au privilège qui lui en a été accordé ». Il était stipulé, en exécution des conditions de ce privilège, que la salle serait ouverte au plus tard le 1er janvier 1778, sinon, que le prix de vente serait augmenté de 9,000 livres. Certain historien versaillais a cru pouvoir induire des clauses de cette vente que c'était un acte fictif, et qu'en réalité, l'entreprise entière, pour le terrain et les constructions, était au compte et à la charge du Roi. Cette supposition semble dénuée de vraisemblance par le fait même des conditions imposées à l'acquéreur. Elle est d'ailleurs démentie par les circonstances postérieures. D'abord, ce sont les prudentes garanties qu'exigent les entrepreneurs, forcés de faire crédit à la Montansier. Par requête au bailli du 16 septembre 1776, ils font nommer un expert chargé de constater l'état du terrain, l'importance des bâtiments à édifier, la quantité des matériaux amenés à pied-d'œuvre, afin de s'assurer leur privilège de constructeurs. Puis, ce sont les poursuites exercées contre la Montansier personnellement, qui ne conteste pas qu'elle soit débitrice. Enfin, six ans plus tard, en 1782, le Roi étant désireux, « dans l'intérêt de son domaine », de *rentrer en possession* des terrains de la rue des Réservoirs, procède par voie d'échange avec le comte de Provence qui en a reçu la propriété à titre d'apanage en 1776. Celui-ci cède et abandonne, par lettres patentes du mois d'août 1782,

les susdits terrains au Roi, en lui demandant de ratifier et accepter les *acensements* consentis à Thierry, puis par Thierry à la demoiselle Montansier qui y a construit une salle de comédie. Le Roi cède et abandonne en échange à son frère les hôtels *des Louis*, situés rue de l'Orangerie, restés dans le domaine royal, et confirme les actes passés avec Thierry et avec la demoiselle Montansier. Il est donc certain qu'en 1776, le Roi n'était pas un acquéreur dissimulé sous le nom de Thierry ou de la Montansier, puisqu'il lui fut nécessaire de recourir à ce contrat d'échange en 1782.

Voilà donc enfin, en août 1776, la Montansier en possession d'un emplacement pour son théâtre. Elle charge Heurtier, architecte du Roi, de dresser tous les plans et projets, et Boullet, entrepreneur en même temps que machiniste de l'Opéra, d'exécuter la construction. Elle active vigoureusement les travaux. Dès le mois de septembre 1776, les fondations sont faites. Le 18 février 1777, Heurtier est admis à présenter ses dessins au Roi, à la Reine et à Mesdames. La *Gazette de France* ajoute : « Leurs Majestés ont paru prendre plaisir et s'intéresser au succès de l'entreprise. »

En attendant l'ère nouvelle qui allait commencer pour son théâtre, la Montansier n'avait pas cessé d'être locataire de la salle de la rue Royale et d'y donner des représentations et des bals, tout en dirigeant pendant l'été des tournées en province. Le registre d'audience de la Prévôté de l'Hôtel, en faisant connaître les nombreux petits procès de la directrice, nous tient au courant, presque mois par mois, de son exploitation. En octobre 1773, la troupe joue à Versailles, la Montansier plaide contre une demoiselle Losanges qu'elle a engagée et qu'elle ne veut plus ni faire jouer, ni payer. En février 1774, elle plaide contre son propriétaire Lecomte au sujet du prix de location de sa salle pour les bals donnés pendant le Carnaval; le loyer est fixé comme précédemment à moitié de la recette. En mars, en juin 1774, ce sont des demandes de paiement par des acteurs. En juillet, la troupe joue en province, à Caen, puis va rejoindre la Cour à Compiègne. Le voiturier Lanoue s'engage à transporter les bagages de Caen à Compiègne, *jusqu'à concurrence de 6,000 à 8,000 pesant, à raison de 7 livres le cent*, et il fera l'avance de 1,200 livres sur ce transport. On voit que cet exode de la

Comédie versaillaise à travers la France n'était pas une petite affaire.

D'octobre 1774 à février 1775, les représentations ont repris à Versailles; on en suit la trace aux audiences de la Prévôté. Tantôt, il s'agit des costumes de la troupe imprudemment déposés par Neuville dans son logis personnel et retenus en garantie des loyers qu'il doit. Tantôt, ce sont des discussions entre la directrice et ses acteurs, ou bien des poursuites exercées par des créanciers de ceux-ci.

Il en est de même pendant l'hiver de 1775 à 1776. A la fin de mars 1776, pour la dixième fois, la Montansier plaide contre son propriétaire Lecomte, qui la fait condamner à lui payer le sixième du produit de ses représentations à titre de loyer.

Enfin, en 1777, un document doublement intéressant, tombé entre nos mains, prouve que pendant toute l'année 1776, sauf un mois passé à Fontainebleau, la troupe Montansier n'a pas cessé de jouer sur le théâtre de la ville de Versailles, et que la jeune reine Marie-Antoinette elle-même n'a pas dédaigné de venir y occuper une loge. C'est une note écrite de la main de la Montansier pour réclamer ce qui lui est dû, tant pour les entrées des pages que pour celles de la Reine. Elle mérite d'être reproduite avec son orthographe.

Après l'intitulé suivant, d'une écriture inconnue :

Demoiselle Montencier directrice du spectacle de Versailles. Entrée des pages 11 mois à 200 l. . . . . 2.200 l.

commence l'écriture très facilement reconnaissable de la Montansier elle-même :

Le spectacle a été à Versaille toute lannée 1776 excepté le voiage de Fontainebleau qui a été dun mois. Par concequant honse mois a Versaille à 200 l. par mois . . . . 2.200 l.

Mlle Montansier souette le bonjour a monsieur Ribouttet et elle le prie de la faire porter sur les etas exattement pour la somme si-desus elle est exatte. Son spectacle est permanant à Versaille excepté le voiage de la Cour.

Paris ce 7 juillet 1777.

Plus pour les fois que la Reine a honoré le spectacle de Versaille de sa présence en 1776. . . . . 1.800 l.

4.000 l.

Marie-Antoinette est donc venue plus d'une fois dans cette salle du théâtre versaillais de la rue Royale, et, pour gagner sa loge, elle a dû passer par l'étroit couloir qui existe encore.

Ici doit se placer l'anecdote légendaire qui, si elle est vraie, ne peut être reportée qu'à 1775 ou 1776, après l'avènement de Louis XVI au trône et avant l'ouverture du nouveau théâtre de la rue des Réservoirs. Un soir donc, on jouait *Les Moissonneurs* de Favart et Duni. Au deuxième acte, les paysans s'attablent, le seigneur prend place au milieu d'eux; tous chantent en chœur pendant qu'on sert à chacun d'eux un *potager* rempli de soupe aux choux. Marie-Antoinette, dans sa loge d'avant-scène, respire avec plaisir le parfum de ce mets champêtre et s'écrie : « *Ah! que ça sent bon! J'en prendrais bien ma part!* » La Montansier, dans la coulisse, entend ce que dit la Reine et s'empresse de lui faire savoir que sa part lui a été réservée. Et l'on raconte qu'après le rideau baissé, Sa Majesté et la directrice soupèrent de compagnie. De ce jour, il fut de tradition que, chaque fois qu'on jouait *Les Moissonneurs*, on réservait la part de la Reine!

VII

Le mardi 18 novembre 1777, vers cinq heures, tout Versailles affluait dans la rue des Réservoirs. C'était l'inauguration du nouveau théâtre de Mlle de Montansier.

Dès l'ouverture des portes, sans attendre l'heure du spectacle, les curieux s'empressaient d'entrer pour examiner à loisir la salle si rapidement construite par Boullet, entrepreneur, sous la direction de l'architecte Heurtier. Par un prodige rare, les ouvriers versaillais avaient devancé de trois mois le terme fixé pour l'achèvement des travaux, et, juste en une année, tout avait été terminé, depuis les fondations jusqu'aux derniers détails de décoration et de tapisserie. Aussi, quelques jours après, un panégyriste enthousiaste de la demoiselle de Montansier écrivait-il, dans le *Journal des Théâtres*, que ce « superbe monument » s'était élevé « comme le palais d'Armide »!

Quelle avait été la dépense? — L'audacieuse directrice disait avoir dépensé plus de 350,000 livres, et, longtemps plus tard, dans un écrit publié en 1813, elle donnait avec précision le



Façade actuelle du Théâtre de Versailles,
construit et inauguré par Mlle de Montansier en 1777.

chiffre de 351,264 livres, accepté sans contrôle par les historiens versaillais. Elle négligeait d'ajouter qu'elle n'en avait pas payé un sol, et, trente ans après, elle reconnaissait en devoir encore environ les deux tiers. En réalité, d'après les règlements faits par Heurtier et revisés par l'expert-juré Poupart, les mémoires à payer s'élevaient, tout compris, à 275,154 livres (1). En ajoutant à cette somme celle de 30,333 livres, qui était le prix du terrain, on trouve que la création de ce théâtre revenait, au total, à 305,487 livres.

Quoi qu'il en fût des petites exagérations de langage de la Montansier, chacun fit l'éloge des heureuses dispositions et des agréables décorations de la salle. L'entrepreneur de peinture était d'ailleurs un homme de goût et de talent; c'était Bocquet, excellent dessinateur et peintre de l'Opéra. La grande loge d'avant-scène de gauche, qui devait plus tard être réservée au Préfet du département de Seine-et-Oise, avait été tendue de damas bleu et confortablement aménagée pour le Roi et la Reine. Une ingénieuse combinaison, qui avait dû enchanter la jeune souveraine, lui permettait de venir directement du Château jusqu'à sa loge sans sortir au dehors. On n'avait eu pour cela qu'à prolonger, jusque dans le bâtiment neuf du théâtre, un corridor construit autrefois, sur le mur du grand réservoir, pour faire communiquer le Château avec l'hôtel de la marquise de Pompadour.

La soirée d'inauguration, fixée au 18 novembre, devait être honorée de la présence de Leurs Majestés et de toute la famille royale. Aussi, l'assistance était-elle nombreuse et brillante.

Les affiches et avis mondains avaient annoncé que le lever de rideau serait une pièce de circonstance, intitulée : *La Fête des Muses*, composée par un jeune poète de vingt et un ans, fort choyé à Versailles, nommé Joseph Aude. C'était un Méridional joli garçon, spirituel, entreprenant, qui était arrivé de son pays nanti seulement de quelques lettres de recommandation. Pris en affection par le chevalier de Mouhy, personnage peu scrupuleux mais très répandu, il avait été introduit par lui un peu partout

(1) Le mémoire de maçonnerie, de 95,341 livres, avait été réglé à 77,014 livres; les mémoires de menuiserie, s'élevant ensemble à 87,440 livres, avaient été réduits à 59,048 livres; la charpente avait été réglée à 45,024 livres; la peinture, à 21,797 livres, etc... (Arch. nat., Maison du Roi, O[1] 1859.)

et avait eu de nombreux succès auprès des dames auxquelles il dédiait ses vers. Il fit probablement la cour à la Montansier, dont il devint l'hôte assidu, et qui favorisa, comme on le verra, ses débuts d'auteur dramatique. Plus tard, il fut passagèrement personnage politique en Italie, secrétaire du vice-roi de Sicile et chevalier de Malte. Rentré en France en 1786, présenté à Buffon, qui l'accepta comme secrétaire, il se remit à la littérature. Sous la Révolution, il écrivit des tragédies, des drames et surtout de nombreuses comédies où il inventa le type légendaire de Cadet-Roussel. Intime ami de Dorvigny, dont nous parlerons bientôt, Joseph Aude, devenu aussi bohème et ivrogne que lui, mourut en 1841, à l'âge de quatre-vingt-six ans. En 1777, c'était un aimable et galant jeune homme, poète facile et gracieux, bien accueilli dans les meilleures maisons de Versailles (1).

Revenons à la soirée du 18 novembre où, pour la première fois, le théâtre de la rue des Réservoirs, bien connu des Versaillais, venait d'ouvrir ses portes et allait être inauguré. L'heure de la représentation est arrivée ; les spectateurs sont installés ; la salle est comble ; on annonce l'entrée de Leurs Majestés. Immédiatement, l'orchestre commence « une agréable symphonie », et la toile se lève pour *La Fête des Muses*. La scène représente « un bosquet rempli de lauriers » que parcourent les Trois Grâces « d'un air étonné ». L'orchestre s'arrête :

PREMIÈRE GRACE (*Mlle Olivier*).

Quels sons harmonieux ont frappé mon oreille?
Où suis-je? Où portai-je mes pas?
Ce lieu m'est inconnu. Je doute si je veille,
Tout redouble mon embarras.

SECONDE GRACE (*Mlle Simonnet*).

Quoi ! ma sœur, en voyant ces lauriers toujours verts,
Ne reconnais-tu pas les rives du Permesse?
Un Dieu nous y conduit. Il veut que nos concerts
D'une brillante fête augmentent l'allégresse.

TROISIÈME GRACE (*Mlle Pingenet*).

Mais quels nouveaux accords font retentir les airs?

Survient un ministre d'Apollon qui, s'adressant aux Trois Grâces, leur dit :

(1) *Notice sur Joseph Aude*, par A. Dureau. (*Annales de la Société littéraire d'Apt*, 1871.)

Les nymphes de Casthalie
Et les bergers d'Idalie
Vont arriver dans ces lieux.
L'Amour les accompagne; il préside à leurs jeux.

Alors apparaît une théorie de nymphes et de bergers tenant des palmes de lauriers et servant de cortège aux Muses, parmi lesquelles ne se trouvent pas Melpomène et Thalie. Ils chantent tous en chœur, sur l'air connu : *Allons danser sous ces ormeaux*, etc... :

Chantons la gloire et les beaux-arts,
Parons l'autel de Melpomène.
Chantons la gloire et les beaux-arts,
Leur temple s'ouvre à nos regards.

Euterpe (Mlle Leroy) s'avance et chante le couplet suivant, sur l'air : *Charmante Gabrielle*, etc... :

Que l'Amour et les Grâces
Imitent nos accords;
Accourez sur nos traces,
Partagez nos transports.
On va dresser un trône
Dans ce vallon,
Formons une couronne
Pour Apollon.

Puis le chœur reprend.

A la scène suivante, le divin Apollon s'avance, représenté par le beau Neuville, dont on connaît les doux liens avec la Montansier. Derrière lui viennent Melpomène (Mlle Pezai) et Thalie (Mlle Pitrot), « le dépit sur le front, la fureur dans les yeux », dit le livret, se disputant le premier rang. La Muse de la Comédie prétend régner en France par l'Amour et la Folie, qui y sont tout-puissants. Apollon la rappelle à l'ordre et proclame que le peuple français est moins frivole qu'on ne pense et qu'il est toujours sensible aux généreux sentiments. Enfin, il met d'accord les deux Muses rivales en leur ordonnant de ne se disputer que « le bonheur de plaire ». Euterpe réclame sa part, qu'Apollon lui reconnaît, et termine la scène par un couplet, avec accompagnement d'orchestre, sur l'air : *Je le compare avec Lucas...*

Un cortège se forme autour du trône d'Apollon; l'Amour et

les Plaisirs accompagnent les Grâces derrière les neuf Muses réconciliées.

A ce moment arrive le poète Sinfort, l'air triste, abattu, tenant un manuscrit sous son bras. « Je viens, dit-il, en ce séjour, implorer « les dieux qu'on y révère ». A Paris,

J'ai lu ma tragédie après trois ans d'espoir;
On m'a daigné faire entrevoir
Que mon ouvrage un jour paraîtrait sur la scène.

THALIE.

Quand le jouera-t-on?

LE POÈTE.

Dans quinze ans.

THALIE.

De quoi vis-tu?

LE POÈTE.

De mes talens.

MELPOMÈNE, *à mi-voix à Thalie.*

Sa hardiesse est sans égale.

ZACHARIE, *à part.*

Mais pourra-t-il jeûner pendant cet intervalle?

Le pauvre poète, dans une longue tirade, invoque Apollon et les Muses qui l'ont inspiré. Il leur donne son manuscrit. Le dieu lui promet de seconder ses efforts, le convie à le suivre, évoque le souvenir des grands génies couronnés par une gloire immortelle, célèbre, entre autres, celui

Qui, sublime au théâtre et galant à Cythère,
Dans les beaux jours de son printemps,
A chanté tour à tour Henri quatre et Glycère,
Et qui, nouveau Sophocle au bout de sa carrière,
Après l'avoir charmée, instruit encor la terre,
Courbé sous le fardeau des ans.

Mais Apollon rappelle qu'une fête se prépare :

... Allons consacrer dans le sein de la paix
Le monument que je contemple.
Muses, vous n'oublierez jamais
Celle qui vous élève un temple.

(Ici, des applaudissements répétés éclatent, saluant cette allusion finale à Mlle de Montansier, et, dans le livret, un astérisque et une note la signalent aux lecteurs) (1).

Cette *Fête des Muses*, au point de vue littéraire et dramatique, n'était ni meilleure, ni pire que tant d'autres petites pièces de circonstance, mais il nous a semblé intéressant de l'analyser en détail et d'en faire connaître quelques passages, parce qu'elle a, pour les Versaillais, la valeur d'un document historique. C'est elle qui a inauguré l'ouverture solennelle du théâtre de la ville de Versailles tel qu'il existe encore actuellement.

Après ce lever de rideau, la soirée se termina par la représentation d'une comédie presque classique, *La Métromanie*, le chef-d'œuvre de Piron.

Cette inauguration fut un triomphe pour la Montansier. Il n'y eut qu'une voix pour admirer son intelligente initiative et prédire le succès de son entreprise.

De ce jour allait commencer, pour le théâtre de la ville de Versailles, la période la plus glorieuse qu'il ait jamais connue. On sait combien nombreuse, remuante, frivole et curieuse de spectacles était alors la foule de courtisans, financiers, beaux esprits, fonctionnaires, princes ou marquis français ou étrangers, qui se pressait alors dans notre résidence royale. Les distractions du théâtre y prenaient une importance considérable. D'ailleurs, la jeune reine Marie-Antoinette ne manquait guère une représentation, et l'on tenait à honneur de l'imiter. Le comte d'Artois voulut, comme elle, avoir une loge réservée qu'il fit meubler à son goût. Le loyer en était de la somme assez ronde de 2,400 livres par an, ainsi que le prouve une quittance de 1,200 livres pour six mois, délivrée à « M. Bourboulon, trésorier général de la maison de Mgr comte d'Artois », par Campan, qui en avait fait l'avance.

Peut-être cette grande loge était-elle celle de l'avant-scène de droite, attribuée maintenant à la municipalité versaillaise, vis-à-vis de celle de la Reine.

(1) *La Fête des Muses*, en un acte et en vers. Représentée pour la première fois devant Leurs Majestés par les comédiens ordinaires de la Cour, ce 18 novembre 1777, à l'ouverture de leur nouvelle salle, par M. Aude. (A Versailles, chez Le Clerc, libraire de la Comédie de la Cour.)

L'exemple du brillant comte d'Artois fut naturellement suivi, et les abonnements furent nombreux.

Les pages du Roi eurent, comme précédemment, leurs entrées réservées à raison de 200 livres par mois.

VIII

Quelle était la troupe dont disposait alors la Montansier? — Il est intéressant de la passer en revue.

En tête, venait Neuville, l'Apollon de *La Fête des Muses*, ami intime, associé de la directrice, destiné d'ailleurs à devenir, plus tard, son légitime époux. On se rappelle que, depuis leur rencontre à Nantes, vers 1762, la Montansier lui était restée follement attachée, malgré leurs distractions réciproques. Elle avait réussi à le faire débuter, en 1768, à la Comédie-Française; mais il s'y était montré tellement insupportable par son outrecuidance qu'il avait été hué par le parterre. Il était rentré alors dans la troupe de Versailles, où il tenait les grands rôles nobles dans les tragédies et comédies.

En 1773, Neuville avait eu une aventure fâcheuse. Se trouvant au café de la Comédie, tenu par Raclot, rue du Vieux-Versailles, il s'était pris de querelle, à l'occasion d'une partie de billard, avec un jeune architecte nommé Laguaisse, attaché à la maison de la comtesse de Provence. Neuville, non content d'injurier son adversaire, l'avait frappé à coups de canne. De là, plainte portée au Prévôt de l'Hôtel, enquête ordonnée, et, finalement, le 5 février 1774, jugement qui avait condamné Neuville à 150 livres de dommages-intérêts envers Laguaisse et à tous les dépens, en ordonnant en outre l'affichage de cette condamnation dans tous les coins de Versailles, à ses frais (1). Cette affaire était désagréable. Néanmoins, Neuville continua de porter tête haute et de faire valoir sa belle taille. Certaines gens le traitaient de fat ridicule et d'acteur médiocre. Mais d'autres admiraient la noblesse de son maintien, le naturel de sa diction, son habitude de la scène. Aude écrivait qu'il devait être mis « au rang des comédiens de premier ordre ».

(1) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

A côté de Neuville, parmi les acteurs de tragédie et comédie, il y avait :

Florence, qui jouait le rôle du poète Sinfort dans *La Fête des Muses;* il fut reçu, en 1779, à la Comédie-Française et eut, avec son camarade La Rive, un duel fameux, à la suite duquel il fut d'ailleurs envoyé pour dix jours au For-l'Evêque;

Perceval, qui jouait aussi le jour de l'inauguration et dont le talent, d'après Aude, égalait celui de Feulie, de la troupe du Roi;

La Rochelle, Nainville, Amiel, Van Hove, Vercy, Rochincourt, Patras, Bonafond, qui, tous, se firent connaître, plus tard, sur les grandes scènes parisiennes.

Dans la troupe féminine, on remarquait :

La charmante demoiselle Pitrot, fille d'un danseur renommé qui avait été quelque temps directeur du petit théâtre de la rue Royale, à Versailles. Agée de dix-huit ans en 1777, elle était grande, bien faite, d'une jolie figure, d'une « sensibilité touchante », disait Aude. Elle entra, en 1779, à la Comédie-Italienne;

Les demoiselles Pezai, Lescot, Lecoutre, Duplan, toutes jeunes et jolies;

Enfin, Marie-Elisabeth Joly, née, en 1761, à Versailles où elle avait débuté toute jeune dans de petits rôles d'enfants; attachée ensuite comme danseuse à la Comédie-Française, elle était devenue bien vite une des meilleures élèves de Préville et rentrait à Versailles déjà excellente comédienne; elle ne retourna à Paris qu'en 1781 pour être une des gloires du Théâtre-Français.

A cette jeune cohorte féminine, la Montansier avait voulu joindre une actrice célèbre, la Raucourt, qui avait, dès 1772, à l'âge de seize ans, fait des débuts sensationnels à la Comédie-Française. Bachaumont avait écrit, à son sujet, que, de mémoire d'homme, « on n'avait rien vu de pareil ». Cette merveilleuse artiste avait mené la vie la plus désordonnée, si bien qu'à la suite d'escapades multiples, elle avait été envoyée en prison et exclue de la troupe des Comédiens du Roi. On savait pourtant que Marie-Antoinette, admirant beaucoup son talent, regrettait de ne plus la voir sur la scène. La Montansier, très habilement, fit sa cour à la souveraine en engageant la Raucourt, moyen-

nant des appointements fort élevés, de cent écus par représentation, et la fit débuter en octobre 1777, sur le petit théâtre de Fontainebleau, où la Cour se trouvait alors. Mais une querelle survint entre la directrice et sa fantasque pensionnaire, qui abandonna Versailles.

La Montansier avait réuni, en outre, une troupe d'opéra-comique remarquable.

On y trouvait Philippe, bon acteur, doué d'une jolie voix de ténor, qui créa plus tard, à Paris, avec un grand succès, le rôle du roi Richard, dans l'opéra célèbre de Grétry, *Richard Cœur-de-Lion.*

Puis, Clairval, excellent baryton, déjà expérimenté, connu aussi par ses créations dans les opéras de *Richard* et de *Zémire et Azor;* Dugazon, le chanteur comique; Trial, dont la voix est restée légendaire; Julien, Gontier, Michu, tous devenus célèbres plus tard.

Comme actrices chantantes, il y avait : la future Dugazon, dont le nom caractérise maintenant un des rôles-types de l'opéra-comique; Charlotte Schræder, plus connue ensuite sous le nom de M[me] Saint-Aubin; elle avait débuté à l'âge de neuf ans, sur le théâtre de Versailles, y avait gagné ses grades sous la direction de la Montansier, et chantait délicieusement; elle fut surnommée le Diamant de la Comédie-Italienne.

Enfin, les regards étaient fort attirés par deux séduisantes Vénitiennes, les sœurs Ruggieri, célèbres toutes deux, dans le monde du théâtre et de la galanterie, sous les noms de Colombe l'aînée et Colombe la jeune ou Adeline. Leurs portraits gravés ne sont pas rares, et l'on sait qu'elles étaient fort jolies. La cadette, Adeline, dont le dévergondage dans la vie privée égalait le talent sur la scène, avait un air d'innocence et une fraîcheur de voix qui en faisaient une exquise ingénue d'opéra-comique. Elle fit, à Versailles, la conquête du fameux comte de Tilly, avec lequel elle eut une longue liaison, et qui en parle dans ses *Mémoires*. Après une existence des plus accidentées, Adeline, devenue vieille, revint se fixer dans cette ville de Versailles qui avait vu ses débuts, et elle y est morte en 1841, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Tels étaient les principaux sujets de la troupe recrutée, réunie, dressée par la Montansier. On va voir le parti qu'elle sut en tirer

et comment, pendant douze années environ, le théâtre de Versailles devança souvent la Comédie-Française, la Comédie-Italienne et même l'Opéra, en faisant entendre à ses abonnés des pièces nouvelles et des acteurs ou chanteurs destinés à la célébrité.

IX

Pendant l'hiver de 1777 à 1778, la Montansier aborda tous les genres : tragédie, drame, comédie, opéra-comique, parodie.

Dans le genre tragique, elle fit représenter les grands chefs-d'œuvre classiques et, en même temps : *Hamlet,* de Ducis; *Gaston et Bayard*, de Belloy, et autres tragédies nouvelles.

Elle osa reprendre *Pierre le Cruel,* dont la chute, à Paris, avait, dit-on, causé la mort de l'auteur, de Belloy. Neuville y eut, d'après le témoignage d'Aude, un grand succès; si Belloy, disait-il, eût pu le voir,

... son ombre désolée
A la voix de Neuville en serait consolée.
Cet acteur a vengé sa mémoire et son nom.

Elle fit représenter pour la première fois, à Versailles, vers la même époque, *Gabrielle d'Estrées*, par Sauvigny. La demoiselle Pitrot, jouant le rôle de Gabrielle, fut trouvée « belle et touchante »; la demoiselle Pezai, dans le rôle de Sourdis, fut charmante, et Neuville, noble et fier dans le personnage d'Henri IV.

Le 20 mars 1778, la Montansier donna encore un autre drame nouveau en vers : *L'Héloïse anglaise*, par Aude. C'était une sorte de longue élégie sentimentale, imitée du fameux roman de Jean-Jacques Rousseau. La première représentation fut accueillie avec enthousiasme; le public, à la fin de la pièce, applaudit avec frénésie le nom de l'auteur et demanda sa présence. Aude se présenta gracieusement et remercia l'assistance par un compliment improvisé en vers. Le lendemain, la deuxième représentation provoqua encore les mêmes applaudissements. Cependant, un critique sévère écrivait le même jour, dans le *Journal des Théâtres,* que « ce drame sans mérite » était une « école de mauvaises mœurs », le « tocsin du désordre », « l'oubli de toute honnêteté et de tout respect filial, punissable en bonne police,

et contre lequel tout père de famille devait s'élever et se garantir comme du poison le plus funeste ».

Ces violentes attaques ne firent que surexciter la curiosité publique; et ce drame langoureux, fort ennuyeux à la lecture, fit accourir de Paris à Versailles tous les gens au cœur sensible, non sans profit pour la directrice.

D'autre part, on représenta de nombreuses comédies, comme : *La Coquette corrigée*, *La Feinte par amour*, *Les Folies amoureuses*, où M[lle] Joly fit ses débuts.

La troupe d'opéra-comique n'eut pas moins à travailler. Durant la même année, elle joua : *La Gageure imprévue, L'Amant jaloux, La Fausse Peur*, *Jérôme le porteur de chaises*, *Le Jugement de Midas*, et d'autres encore.

Enfin, la Montansier ne pouvait pas ignorer ni négliger un auteur dramatique qui devait lui être sympathique en plus d'un point; c'était Dorvigny, qu'on disait fils naturel de Louis XV, dont il était le portrait frappant, bon vivant, plein d'entrain, buveur et joueur intrépide (1). On donna de lui, en première représentation, dans le courant de mars 1778, *La Rage d'amour*, parodie burlesque de la tragédie de *Roland*, qu'on jouait alors aux Français. Le livret nous apprend que les principaux rôles étaient tenus par Suin, futur pensionnaire de la Comédie, par Julien, Trial et la sémillante Adeline.

Presque en même temps, on monta et l'on joua une autre pièce de Dorvigny : *Le Nègre blanc*, où l'auteur faisait lui-même le rôle de Crispin. Le roi Louis XVI vint assister à la première représentation et vit ainsi son oncle de la main gauche, image vivante de son aïeul, costumé en valet de comédie.

A la fin de mars 1778, pour la clôture de la saison d'hiver, la Montansier fit lire, sur la scène, comme une sorte de compliment d'adieu, un discours en vers, composé par Aude, sur *le Spectacle de Versailles*.

C'était naturellement une apologie de la directrice et des acteurs de la troupe. En voici d'ailleurs le début, s'adressant à un auteur dramatique, M. de L... (2) :

(1) Voir notre notice sur Dorvigny, dans *Versaillais d'autrefois* (1[re] série).

(2) *Discours en vers sur le Spectacle de Versailles, à M. de L..., auteur dramatique*, par M. Aude. Versailles, Le Clerc, 1778.

Toi que le Dieu du Pinde anime de sa flamme,
O toi pour qui la gloire est un besoin de l'âme,
. . . .
Melpomène et Thalie, à tes désirs propices,
Ont ouvert dans ces lieux, sous les plus beaux auspices,
Un temple où tu verras, dans le sein de la paix,
De la palme des arts, couronner tes succès.
. . . .
Un objet gracieux, qui préside à ce temple,
Par son zèle assidu leur en donne l'exemple.
Son esprit attentif, sa douce aménité
Plaît, conduit, soumet tout aux lois de l'équité.
Une pièce est offerte ; à l'instant elle est lue ;
Elle est au même instant refusée ou reçue.
Au lieu de l'imposante et froide gravité,
L'aimable complaisance assiste au Comité ;
Le ton, l'air important n'est point à son usage,
La gaîté l'accompagne. A-t-on reçu l'ouvrage?
Les acteurs qu'on choisit pour le faire valoir
D'y consacrer leur temps s'imposent le devoir.
Tu connais, cher ami, l'ardeur qui les anime...

Ici venait l'éloge détaillé des principaux sujets de la troupe, dans leurs rôles de prédilection ; et le poète terminait ainsi :

... Tu verras exposer tes écrits
Aux regards satisfaits de la Cour de Louis.
La Souveraine, ami, que la France idolâtre,
Sans quitter son palais, vient aux jeux du théâtre.
Il suffit, je t'attends. Je voudrais, à tes yeux,
Retracer les talens des acteurs gracieux
Qui composent la Cour de l'aimable Thalie.

Comme poésie, c'était pauvre. Néanmoins, les hommages adressés à « l'aimable Thalie », à « l'objet gracieux » qui présidait au temple élevé par elle, n'étaient point pour déplaire à Mlle de Montansier, expressément désignée par des notes marginales sur le livret imprimé. Le tableau descriptif du cabinet directorial, d'où la froide gravité était bannie et où l'on procédait avec gaîté à l'examen des pièces proposées, nous donne à penser que les réunions étaient joyeuses au logis de la directrice, installé au second étage du théâtre, comme encore actuellement.

Le *Discours* de l'aimable Joseph Aude, bien lu sans doute, fut couvert d'applaudissements.

X

Les années 1779 et 1780 ne furent pas moins bien remplies par des spectacles de tous genres.

En 1779, la Montansier ne manqua pas de faire représenter le chef-d'œuvre de Dorvigny, qui faisait événement à Paris : *Les Battus payent l'amende*. On connaît cette grosse bouffonnerie, où l'excellent comique Volange personnifia si bien le type de Janot, imaginé par Dorvigny, qu'il en conserva le surnom. La Montansier fit venir Volange à Versailles pour une représentation extraordinaire, à l'occasion de laquelle les prix des places furent doublés. Le Roi et la Reine vinrent applaudir les coq-à-l'âne de Janot, et la scène inénarrable où il s'écrie, après avoir flairé la manche de son habit : *C'en est!* Les grandes dames de la Cour trouvèrent cela charmant, puisqu'il fut de mode de s'offrir des bonbons dans de jolis drageoirs portant ces mots écrits sur le couvercle : *C'en est!*

Peu de jours après cet étonnant succès, la Montansier offrit, en compensation, à ses abonnés, le spectacle d'une austère tragédie en cinq actes et en vers, intitulée : *Agis*. C'était la première œuvre dramatique d'un poète versaillais, nommé François Laignelot, fils d'un marchand de farine de la ville. Ecrite dans le genre classique, remplie de tirades héroïques et patriotiques, cette longue tragédie mettait en scène Léonidas et les Spartiates, discutant les devoirs des citoyens devant la statue de Lycurgue. Cette pièce peu attachante n'eut pas de succès. Cependant, elle contenait de beaux passages et attira l'attention. Ducis, en généreux compatriote, s'intéressa à Laignelot, en parla chaudement à diverses personnes influentes, et finit, non sans peine, par obtenir la réception de sa tragédie à la Comédie-Française. Elle y fut jouée en 1782 et, malgré ses longueurs, malgré la faiblesse des acteurs, fit une grande impression, dont on trouve la trace dans les *Mémoires* de Bachaumont et dans la *Correspondance* de Grimm. On y remarqua des allusions saisissantes aux événements politiques et aux luttes du Parlement. Quelques années plus tard, ce même Laignelot, le poète débutant de 1779, allait

devenir un farouche jacobin, représenter le département de Seine-et-Oise à la Convention et voter la mort de Louis XVI.

Lors des répétitions de sa tragédie, Laignelot dut se rencontrer bien souvent et se lier peut-être avec Aude et Dorvigny, habitués des coulisses du théâtre et du boudoir de la directrice. Quinze ans après, en 1794, s'ils se revirent dans Paris, quelles réflexions et que d'étranges rapprochements pour tous trois!

En 1779, la Montansier donna, en outre : *Les Deux Amis*, drame lyrique, mêlé d'ariettes parodiées sur la musique italienne, et *Les Evénements imprévus*, comédie, avec musique de Grétry.

La première représentation de ce dernier ouvrage eut lieu le 11 novembre, à Versailles, et le surlendemain 13 novembre, à Paris. Ces petits opéras-comiques étaient interprétés, au théâtre de Versailles, par les excellents artistes Clairval, Michu, Billioni, Dugazon, Trial, et les demoiselles Colombe l'aînée, Adeline, Gontier et autres.

En décembre 1779 et au commencement de 1780, on vit encore sur la scène versaillaise : *Les Trois Roses ou les Grâces,* par de Rozoi pour les paroles et Legrand pour la musique; *Aucassin et Nicolette*, par Sedaine et Grétry, joué à Versailles, pour la première fois, le 30 décembre 1779; *Cécile*, avec musique de Dezède, et ballets qui furent dansés par Danberval, Vestris et la fameuse Guimard; enfin, en mars 1780, *Le Sicilien ou l'Amour peintre,* de Molière, agrémenté d'ariettes et de ballets par le compositeur Dauvergne.

XI

Au milieu de ces brillants débuts et des soins multiples de la direction, la Montansier ne manquait pas de préoccupations de nature différente.

Peu de temps après l'inauguration du théâtre, à la fin de 1777, était mort le marquis de Saint-Contest, son ami et protecteur fidèle, âgé seulement de trente-deux ans. Il léguait, par testament, sa fortune à Mlle de Montansier. Touchée de cette preuve d'affection, elle le pleura..., puis s'enquit de la succession. Malheureusement, cette fortune était bien compromise, — peut-être la

légataire elle-même y avait-elle contribué? — de nombreux créanciers intervinrent; un séquestre fut nommé; une longue liquidation s'ensuivit et, finalement, il ne resta plus rien à en recueillir.

D'autre part, Boullet, entrepreneur général des travaux de construction du théâtre, était créancier de près de 300,000 livres dont il avait fait l'avance. Pour le payer, la Montansier lui céda le sixième de toutes les recettes du théâtre et, en outre, le produit de la location de divers locaux disponibles dans les dépendances de la salle, en dehors de l'appartement réservé à la direction. Mais des contestations fréquentes s'élevèrent sur le mode de calcul des recettes, et Boullet obtint le droit d'encaisser directement son sixième sur le produit brut des entrées.

Ce n'était pas tout, car les réclamations des fournisseurs ou entrepreneurs étaient incessantes, et le papier timbré pleuvait à la direction (1). En février 1779, ce sont Bonnet et Vaillant qui réclament 7,758 livres, « tant pour ouvrages de vitrerie que pour les fournitures d'illuminations de la Comédie », et obtiennent jugement de condamnation devant la Prévôté de l'Hôtel. La Montansier obtient seulement, par grâce, de payer par huitièmes, de mois en mois.

Puis, c'est un serrurier, nommé Bonne, qui poursuit le paiement du solde de son mémoire réglé à 1,239 livres. Après rapport d'expert, la Montansier est condamnée, le 17 juillet 1777, à payer 913 livres pour solde.

A la même date, elle est condamnée, en outre, à 124 livres, montant de deux billets en souffrance.

En même temps, elle sollicite de Perregaux, banquier, le service d'acquitter pour elle une lettre de change de 600 livres, et proteste en échange de « son amitié et de son attachement » pour lui.

Dans une seule audience, le 11 décembre 1779, le Prévôt de l'Hôtel rend quatre jugements concernant la demoiselle de Montansier. Dans l'un, il s'agit de cinq mandats, montant ensemble à 1,352 livres, souscrits par elle pour des loyers arriérés de 1775 à 1778, encore dus à la succession de Lecomte, l'ancien propriétaire de la salle de la rue Royale. La défenderesse est condamnée avec intérêts et frais; le Prévôt lui accorde seulement un délai

(1) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

de grâce de trois mois. Dans la deuxième affaire, la Montansier est condamnée à payer à un nommé Mesnier, cocher ou loueur de voitures, 84 livres pour un mois d'appointements et 3 livres 12 sols pour la location d'une voiture, aller et retour à Marly. Dans la troisième affaire, il s'agit encore d'un mois d'appointements de 72 livres et d'une place de voiture de 3 livres 12 sols non payés par elle à un nommé Chalais. Enfin, un quatrième jugement est rendu cette fois en sa faveur et rejette la demande d'un copiste qui lui réclame le prix des copies de la pièce et des rôles de *La Cinquantaine imprévue*, de Dorvigny. La Montansier répondait à cette réclamation qu'elle n'avait pas commandé ces copies et n'en acceptait pas la responsabilité.

En cette même année 1779, la directrice avait eu, en outre, deux procès malheureux avec des actrices de sa troupe.

En mars, la dame Van Hove, qui avait signé un engagement, en attaquait la validité pour défaut d'autorisation maritale. C'était de la mauvaise foi, car le mari, acteur de la troupe, avait certainement connu et approuvé tacitement l'engagement de sa femme. Néanmoins, le Prévôt, s'inclinant devant la loi, déclara l'acte nul et condamna la directrice aux dépens.

En juillet 1779, la jolie Mlle Lescot, dont le comte de Tilly paraissait alors favoriser les débuts, refusait de quitter Versailles pour aller avec la troupe faire une tournée en Normandie. La Montansier, sur cette impertinente prétention, assigna sa pensionnaire en résiliation de son engagement pour inexécution de ses charges. Mais le Prévôt, considérant que l'engagement ne portait pas d'autre obligation que de jouer dans les spectacles à la suite de la Cour, donna gain de cause à la demoiselle Lescot; déclara qu'en cas de refus par la directrice de la faire jouer à Versailles, celle-ci lui devrait un dédit stipulé de 5,500 livres, et, par jugement séparé, condamna la Montansier à payer à cette pensionnaire indisciplinée 333 livres 6 sols 8 deniers pour un mois arriéré de ses appointements.

En 1780 et 1781, les archives du greffe de la Prévôté nous révèlent de même des poursuites diverses exercées contre la demoiselle de Montansier pour billets souscrits, appointements en retard, fournitures impayées. On remarque aussi, en passant, une condamnation prononcée contre Neuville au profit de Boullet, pour trois termes de loyer de « l'appartement qu'il

occupe dans le bâtiment de la Comédie », à côté de celui de la directrice.

Enfin, dès l'origine, d'innombrables procédures s'étaient engagées à l'occasion des saisies-arrêts formées sur les appointements de la plupart des acteurs de la troupe. En mars, avril, juillet, septembre 1778, on trouve, sur le registre d'audience de la Prévôté, une série de jugements condamnant les demoiselles Colombe et Pitrot, les sieurs Bonafond, Amiel, Auchesne, La Rochelle, à payer des billets échus, des loyers, des fournitures, et validant les saisies pratiquées entre les mains de leur directrice sur ce qu'elle peut leur devoir. En 1779, 1780 et 1781, ces procédures augmentent, se généralisent. Une ingénue, la demoiselle Ferrière, arrive à avoir jusqu'à vingt-huit oppositions sur ses appointements — dont une pour 579 livres 6 sols, formée par la veuve Mazelin, sa parfumeuse, une autre pour 221 livres, par Raimbeaux, le traiteur de la rue des Réservoirs, etc... Gontier, l'excellent comique, en a vingt; De Vercy, dix-sept; Perceval, seize; Delezède, dix-neuf; Venier, quatorze; Van Hove, sept; Lefèvre, maître des ballets, sept; Amiel, cinq; les demoiselles Fremineur, Thomassin, Saint-Elie, chacune six ou sept; Neuville, Rochincourt, Granville, chacun trois ou quatre, etc... On devine que de significations, dénonciations, sommations, assignations, tant aux débiteurs saisis qu'à la directrice!

La Montansier n'en était pas effrayée — au contraire. Femme d'affaires consommée, comme on l'a vu, malgré son désordre, elle était loin de craindre les procès, et Me Bournizet le jeune, son dévoué procureur, pouvait multiplier à plaisir les incidents de procédure.

D'ailleurs, dans le commencement, les nombreuses poursuites des créanciers de la troupe étaient un excellent prétexte pour ne rien payer. Aux acteurs besogneux, la directrice opposait les défenses qui lui étaient signifiées. Aux créanciers, elle répondait : « J'ai déjà d'autres oppositions; je ne puis rien donner. »

Le 18 août 1779, une Déclaration royale, spéciale aux comédiens à la suite de la Cour, édicta que leurs appointements seraient insaisissables pour les deux tiers, et qu'en conséquence, un tiers seulement pourrait être saisi par leurs créanciers et

retenu par le directeur, à moins qu'il ne s'agît de dettes « de nourriture et logement ».

Les acteurs en profitèrent pour réclamer le paiement des deux tiers de leurs appointements. La Montansier fut forcée de s'y résigner, non sans quelque résistance. On voit, en effet, que, le 15 septembre 1781, elle est condamnée à payer à Aufresne 12,000 livres.

Quant au tiers revenant aux créanciers saisissants, acteurs et directrice étaient d'accord pour en éviter ou en retarder le plus possible le versement. Aussi rencontre-t-on, en 1781, des jugements condamnant la demoiselle de Montansier à verser 10,000 livres sur les appointements de Perceval pour être distribuées entre les créanciers de ce dernier; 7,400 livres, avec une destination semblable, sur les appointements d'Amiel, et autres du même genre.

Une deuxième Déclaration royale du 28 février 1782, tout en maintenant les dispositions de celle de 1779, chercha à mieux assurer les garanties des créanciers. Elle ordonna notamment qu'à l'échéance de chaque terme des appointements saisis, le directeur serait tenu d'en verser le tiers entre les mains du greffier de la Prévôté, qui serait chargé d'en faire la distribution. Elle enjoignit en outre au directeur de produire, à toute réquisition du lieutenant général ou du procureur de la Prévôté, ses *livres, registres, journaux, traités, engagements, marchés, conventions et autres documents relatifs à l'entreprise, direction, recette, manutention, comptabilité et régie du spectacle.* Enfin, à défaut par le directeur de faire au greffe le versement prescrit, les créanciers furent autorisés à l'y contraindre par la saisie de la recette journalière, distraction faite seulement du prélèvement attribué par privilège à l'entrepreneur de la construction du théâtre et des frais de police et d'éclairage de la salle.

Ces sévères prescriptions n'empêchèrent pas les fraudes. La Montansier affirma hardiment, avec pièces en mains, que la demoiselle Ferrière n'avait que 1,800 livres d'appointements, alors qu'elle en avait 4,000; elle déclara 1,800 livres aussi pour le chiffre des appointements de Vercy, au lieu de 4,500; 1,650 pour ceux de Perceval qui étaient de 3,000 livres, et ainsi de suite. Le procureur du Roi soupçonna la fausseté de ces déclarations; il requit la production des livres de comptabilité et des enga-

gements. « Qu'à cela ne tienne! répondit Me Bournizet; nous produirons des livres. » L'affaire traîna en longueur jusqu'en 1784 et 1785. Des témoins rapportèrent que la demoiselle Montansier s'était vantée « de s'être arrangée de manière qu'il était impossible à la justice de pouvoir y voir clair ». Sur les plaintes des poursuivants, le procureur du Roi cite la directrice à comparaître personnellement pour subir un interrogatoire. Elle fait défaut. Le procureur se fâche, menace de la prison. La Montansier se décide à comparaître; elle explique que, si elle a payé à ses pensionnaires des sommes plus fortes que celles déclarées par elle antérieurement, ç'a été « pour retirer les uns de prison, pour empêcher les autres d'y aller, pour rendre à d'autres leurs habits de théâtre mis en gage; enfin, pour leurs dettes de nourriture et de logement ». Ces explications ne satisfont pas le procureur du Roi, qui ordonne de nouveau l'examen de toute la comptabilité de l'entreprise théâtrale.

Mais, entre temps, la Montansier a imploré, par des intermédiaires puissants, la bienveillance royale, et elle obtient, en 1784, puis en 1785, et d'année en année jusqu'en 1789, des lettres de *surséance générale* lui accordant des délais de six mois ou un an, chaque fois renouvelés, pour payer ses créanciers, et interdisant à ceux-ci « d'attenter à sa liberté ».

Elle est donc désormais à l'abri et se moque des menaces de poursuites.

XII

La Montansier, ayant le privilège de tous les spectacles, non seulement à Versailles, mais à la suite de la Cour, était chargée d'organiser et parfois d'improviser des salles de théâtres et des représentations à Fontainebleau, à Compiègne ou à Marly, lorsque la Cour s'y transportait. Il lui fallait faire des prodiges d'activité, car la Reine ne pouvait pas se priver de son passe-temps favori. D'autre part, à Versailles, il était utile de fermer le moins possible. En revanche, il est vrai, aucun spectacle quelconque n'avait le droit de se produire à Versailles sans obtenir l'autorisation de la directrice privilégiée et sans lui payer redevance. Un théâtre de marionnettes s'étant installé dans l'ancienne salle

de la rue Royale, lui paya une taxe annuelle. Des courses de chevaux ayant été instituées à Versailles depuis 1776, furent soumises aussi à une redevance. Nous en avons la preuve dans le calcul du prélèvement du sixième attribué à Boullet sur toutes les recettes.

La Montansier voulut entreprendre plus encore. Elle sollicita et obtint le privilège des spectacles dans les généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. Elle fit construire des salles nouvelles à Caen et au Havre. Elle trouvait moyen, en outre, de faire des tournées théâtrales avec sa troupe, tantôt dans le Nord, tantôt à Tours et à Bordeaux.

L'entreprise de Rouen étant particulièrement importante, la Montansier eut l'idée d'y placer, comme directeur, son cher Neuville. Mais cette association à distance n'eut pas d'heureux résultats. Les deux intimes s'accusèrent mutuellement d'infidélités amoureuses et d'indélicatesses financières. La méfiante directrice tombait à l'improviste à Rouen, chez Neuville, lui demandant compte de sa conduite privée et de sa gestion. Neuville protestait, s'indignait, criait qu'il était odieusement exploité. Tous deux exhalaient leurs récriminations réciproques dans de longues lettres adressées à Campan ou au duc d'Harcourt, qui n'en pouvaient mais (1).

Neuville, pour calmer son irritable amie, promit de venir deux fois par mois à Versailles rendre compte de l'entreprise rouennaise. Ce fut l'occasion d'une étrange aventure, arrivée en décembre 1781. Neuville avait son logement, comme l'on sait, dans le bâtiment du théâtre. Pendant la nuit, se trouvant en galant entretien avec une jeune figurante de la troupe versaillaise, il entend frapper à sa porte. Il ne répond pas; on insiste avec violence. Furieux, il saisit son épée, entre-bâille la porte et donne un coup de pointe au hasard dans l'obscurité. Des cris perçants retentissent dans le corridor. On accourt de tous côtés avec des lumières, et l'on trouve Mlle de Montansier à peine vêtue, ensanglantée, le bras atteint d'un coup d'épée. Grand scandale! Neuville est accusé d'avoir voulu assassiner sa bienfaitrice; il est saisi comme un malfaiteur et conduit en prison. Le rédacteur

(1) Voir *Le Comédien Neuville et Mlle de Montansier au théâtre de Rouen*, par Hippeau (Rouen, 1862).

de la *Correspondance secrète*, qui raconte cet incident, ajoute en terminant :

La pauvre Montansier s'est laissée, malgré le double crime du volage, amollir par une antique tendresse et a fait solliciter la Reine pour qu'elle daignât s'intéresser en faveur du coupable. Cette princesse a répondu qu'elle ne protégeait pas les assassins. Tout ceci est d'autant plus funeste pour le sieur Neuville, qu'ayant déjà bon nombre de mauvaises affaires sur son compte, celle-ci pourrait être la dernière de ce grugeur de vieilles folles.

Neuville se tira pourtant de ce mauvais pas, grâce aux démarches de sa compatissante amie, et retourna à Rouen. Il y était à peine rentré depuis quelques semaines, qu'une nouvelle aventure lui arriva et eut de plus graves conséquences. En mars 1782, il était dans sa loge au théâtre, au moment d'entrer en scène, enfermé avec son barbier. Tout à coup, l'on entend des cris : Au meurtre! A l'assassin! La porte s'ouvre et le garçon barbier tombe dans le couloir, frappé de plusieurs coups de couteau. Derrière lui, Neuville, couvert de sang aussi, crie que cet homme a voulu l'égorger. L'émotion est au comble dans les coulisses et dans la salle. Le commissaire de police interroge tout le monde et n'y comprend rien. Après réflexion, on arrive à penser que Neuville a violemment apostrophé le garçon barbier inexact; que celui-ci, ému, a fait par maladresse une entaille au cou de son client; que Neuville, avec sa violence habituelle, a saisi alors un couteau à sa portée et en a donné des coups au malheureux barbier.

Le lieutenant criminel de Rouen ne crut pas devoir poursuivre. Mais la corporation des barbiers-perruquiers réclama justice jusqu'auprès du Garde des Sceaux. Le lieutenant de Rouen fut réprimandé, même suspendu, et des poursuites furent ordonnées contre Neuville. Celui-ci, prévenu à temps, s'enfuit à l'étranger. Le 2 avril 1782, Bachaumont écrivait que, par arrêt du Parlement, Neuville venait d'être condamné à être roué vif, par contumace, et exécuté en effigie (1).

La Montansier était accourue bien vite à Rouen, avait fait imprimer et distribuer un mémoire en défense, avait multiplié ses efforts; rien n'avait pu faire fléchir la rigueur des magistrats.

(1) *Mémoires de Bachaumont*, 23 mars-2 avril 1782.

On disait tout bas que les barbiers avaient une influence considérable auprès des conseillers, qui se faisaient accommoder chaque matin par eux et leur confiaient leurs têtes.

La pauvre femme rentra à Versailles bouleversée à tel point, que — elle qui s'efforçait d'ordinaire de payer le moins possible ses créanciers — elle tint à honneur d'acquitter les dettes de Neuville avant tous autres paiements. Dans une lettre entièrement de sa main, adressée le 25 mai 1782, de Versailles, au banquier *Pergot* (Perregaux), rue Saint-Sauveur, à Paris, elle écrivait (1) :

En partant de Rouen, j'ai chargé le sieur Caumont de vous envoyer ce qui vous est dû par M. Neuville et, pour lui en faciliter le moyen, je lui ai dit *de ne point faire d'autres paiements*. Il m'a dit qu'il exécuterait mes ordres sur cet objet. Le séjour que je ferai ici ne sera pas long. Je retournerai à Rouen...

Neuville, exilé hors de France, ne put revenir prendre sa place auprès de son amie fidèle que trois ans plus tard.

XIII

Au cours des péripéties judiciaires que nous avons relatées et des épreuves douloureuses traversées par la Montansier, qu'était devenu le théâtre de Versailles? — Les grands succès des premières années avaient fléchi, et les recettes avaient faibli.

Dès 1779, la directrice avait dû baisser les prix des places, que les bourgeois versaillais trouvaient excessifs.

Un jugement de la Prévôté rendu au profit de Boullet, en 1781, pour déterminer le chiffre de son prélèvement du sixième, nous apprend que les recettes du théâtre avaient été, de Pâques 1780 à Pâques 1781, de 37,560 livres. Les six mois d'été de 1781, qui avaient suivi, avaient produit 18,774 livres, ce qui donnait une moyenne au moins égale. Mais un autre jugement de septembre 1783 nous montre que les recettes, pour la période suivante, d'octobre 1781 à Pâques 1782, ne furent que de 7,632 livres, soit moins de moitié du produit du semestre précédent. A moins d'une dissimulation considérable des recettes, difficile à opérer à cause de la surveillance de Boullet, la saison d'hiver de 1781 à 1782 avait donc été désastreuse.

(1) Coll. pers.

Les déplacements continuels de la directrice, ses préoccupations au sujet de Neuville, avaient dû nuire à son administration.

En mai 1782, un procès d'une nature spéciale peut faire soupçonner que la Montansier cherchait à réduire sa troupe en éliminant les comédiens qui lui plaisaient le moins. Elle assigna la demoiselle Du Plan, belle actrice de tragédie pourtant, en résiliation de son engagement, sous prétexte d'incapacité. Le Prévôt de l'Hôtel, embarrassé sans doute de trancher cette question délicate, décida de la soumettre au Comité de la Comédie-Française. Déférant à cette mission, les comédiens du Roi examinèrent les mémoires déposés par les deux parties et rendirent, le 20 mai, la sentence suivante, signée, entre autres, par Fleury, Suin et Van Hove qui, eux-mêmes, avaient autrefois fait partie de la troupe de la Montansier (1) :

Que l'usage invariable de la Comédie-Française a toujours été de regarder les engagements comme sacrés et inviolables, et de la validité desquels il n'était pas permis de douter;

Qu'un directeur compose toujours sa troupe à ses risques, périls et fortune;

Que c'est à lui à connaître les sujets qu'il engage et leurs talents;

Que, d'ailleurs, les appointements que la directrice de Versailles a fixés par son engagement à la demoiselle Duplan, l'immensité et la variété de la besogne qui lui est imposée, et l'extrême modicité desdits appointements, prouvent le peu de confiance qu'elle avait dans ses talents;

Qu'en conséquence, le Comité pense que l'engagement fait par la demoiselle Montansier à la demoiselle Duplan, le 5 avril dernier, doit être exécuté, et la demoiselle Duplan payée jusqu'à la fin dudit engagement, même quand elle ne serait pas employée par ladite demoiselle Montansier, sa directrice.

Ces conclusions furent adoptées par le Prévôt et, en conséquence, la Montansier fut condamnée à garder dans sa troupe la demoiselle Du Plan et à lui payer ses appointements.

Dans l'été de 1782, la directrice, désireuse de ramener les spectateurs dans son théâtre, profita, comme elle l'avait déjà fait en 1778, de la fermeture de l'Opéra de Paris pour appeler à Versailles les grands danseurs et chanteurs en vogue. Elle commença le 29 mai par un superbe spectacle, composé de l'opéra d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck, chanté par Larrivée, Legros,

(1) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

Lays et les dames Duplant, Levasseur, Gavaudan, puis du ballet de *Ninette à la Cour*, dansé par Vestris, la Guimard et autres.

Après les déplacements de la Cour, que la troupe versaillaise accompagnait toujours, la Montansier fit jouer en novembre et décembre 1782 : *La Nouvelle Omphale*, comédie en trois actes de Beaunoir, et *Electre*, tragédie traduite ou imitée de Sophocle par Guillard, et mise en musique par Lemoyne. Ce dernier ouvrage, joué d'abord à l'Opéra en juillet 1782, ne réussit pas mieux à Versailles qu'à Paris.

Enfin, au commencement de 1783, la Montansier eut le bonheur de mettre la main sur un charmant opéra-comique, qui eut un grand succès et lui ramena la foule. C'était *Blaise et Babet*, dont le livret était de Monvel et la musique de Dezède, compositeur trop oublié aujourd'hui, surnommé alors l'Orphée des champs, à cause de ses gracieuses œuvres pastorales. Ce petit opéra fut représenté pour la première fois à Versailles, le 4 avril 1783. Facile d'exécution, bien approprié aux jeunes talents de la troupe versaillaise, il fut, dès la première soirée, admirablement accueilli. M[me] Dugazon surtout y était délicieuse. La partition fut bientôt dans toutes les mains et chacun voulut l'entendre plusieurs fois.

Le succès fut tel que, trois mois après, en juillet 1783, la pièce fut reprise à Paris et y excita de nouveau un vif enthousiasme. Le mauvais sort était conjuré au théâtre de Versailles, et la prospérité renaissait.

XIV

La salle de spectacle, bien que fréquentée toujours par la famille royale et les princes, était garnie, au parterre et dans les galeries, d'un public souvent tapageur et trop démonstratif. Les jeunes officiers de chevau-légers ou de mousquetaires, les pages de toutes les catégories, rivalisaient d'applaudissements ou de sifflets, huaient les mauvais acteurs, échangeaient des lazzis pendant les entr'actes. Le comte d'Hezecques, ancien page du Roi, raconte, dans ses *Souvenirs*, l'anecdote suivante :

Il y avait dans la ville une salle de spectacle pour le public. Le fond en était occupé par cinq ou six loges toujours remplies d'une partie des cent

cinquante-huit pages qu'il y avait alors à Versailles. Ils exerçaient une police sévère sur les pièces, sur les acteurs et même sur le parterre, quoiqu'ils donnassent lieu à des querelles fréquentes. J'en ai vu éclater plusieurs. Un jour, un page de la Grande-Ecurie, nommé Frébois, prenait une bavaroise chaude sur le bord de la loge, lorsqu'un mauvais plaisant du parterre cria : A bas la bavaroise! M. de Frébois se lève avec le plus grand calme, prend sa carafe et en arrose le parterre qui se culbutait, en riant beaucoup, pour éviter le brûlant liquide.

Les gardes de la Prévôté, chargés de la police de la salle, avaient beaucoup à faire avec cette turbulente jeunesse. Les pages se moquaient d'eux et ne tenaient aucun compte de leurs réprimandes. Le désordre devint tel qu'en 1783, le lieutenant de la Prévôté adressa au Ministre la plainte suivante (1) :

Les pages qui se rassemblent à la Comédie commettent journellement des indécences de plus d'une sorte et se permettent très souvent d'insulter les gardes de la Prévôté, qui sont forcés par leur consigne de s'adresser à eux pour les maintenir. S'il est nécessaire d'une attestation de cent citoyens qui vont très souvent au parterre de la Comédie et qui ont plus d'une fois été témoins de la conduite scandaleuse de ces Messieurs, on prouvera que les uns crachent sur le parterre, les autres p... dans leurs loges, et de plus ils interrompent le spectacle soit en sifflant les acteurs, soit en se battant entre eux. L'officier de service demande à qui il doit s'adresser dans ces cas-là, tous les pages étant du même avis et enclins au même tapage. L'officier ne peut s'adresser à cinquante jeunes gens qui se permettent les injures les plus atroces et des sarcasmes contre lui. Il ne peut désirer pour obvier à tous ces désagréments qu'un chef dans cette partie qui se fasse connaître, et pour ce, nommer un gouverneur de police à la Comédie, à tour de rôle, autorisé à tenir en respect Messieurs les pages de toutes les livrées... ainsi que cela se pratique dans tous les corps, et celui-là surtout en étant plus susceptible parce qu'il est composé d'une jeunesse fougueuse et entreprenante.

On voit, par ces plaintes du lieutenant de la Prévôté, que les fantaisies de Messieurs les pages dépassaient les bornes de la plaisanterie. Il arrivait en outre que des officiers, mousquetaires ou chevau-légers, imitaient l'exemple des pages et prenaient leur défense contre les gardes chargés de la police. La présence d'un gouverneur des pages n'aurait été qu'une garantie insuffisante. Le Ministre pensa donc qu'il valait mieux faire appuyer les gardes de la Prévôté par un détachement de gardes-fran-

(1) Arch. du Ministère des Affaires étrangères, n° 1625.

çaises, commandé de service chaque jour de représentation. En même temps, une nouvelle ordonnance royale, datée du 17 décembre 1783, réglementa sévèrement la police de la salle de la façon suivante :

Sa Majesté ayant ordonné qu'il serait établi un détachement du régiment des gardes-françaises pour maintenir, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur du spectacle de Versailles et de la suite de la Cour, la décence, le bon ordre et la tranquillité qui doivent y être observés, Elle a jugé nécessaire de renouveler à cette occasion les dispositions de ses ordonnances qu'Elle entend être exactement exécutées; en conséquence, Sa Majesté fait défenses à toutes personnes, de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, d'y causer aucun trouble, *d'y entrer avec des éperons, de monter au théâtre, de commettre aucun désordre au parterre, en entrant ou sortant, de crier et faire du bruit pendant le spectacle, avant qu'il commence et dans les entr'actes, de siffler, de faire des huées, d'avoir le chapeau sur la tête*, et d'interrompre les acteurs pendant les représentations, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit;

Défend Sa Majesté à toutes personnes, même aux officiers de sa Maison, gardes du corps, gendarmes, chevau-légers, aux pages de Sa Majesté, ceux de la Reine, des princes et princesses de son sang, et ambassadeurs, et à tous autres, d'entrer audit spectacle sans payer; *Veut même Sa Majesté que les pages, en payant, ne puissent se placer ailleurs que dans l'emplacement qui leur est désigné, dans l'amphithéâtre;*

Défend à tous domestiques portant livrée, sans aucune exception ni distinction, d'entrer audit spectacle, même en payant, de commettre aucune violence, indécence, ni aucun désordre aux entrées ni aux environs de la salle de spectacle; Entend Sa Majesté qu'il n'y ait dans la dite salle aucune préséance marquée; *Ordonne que les contrevenants seront aussitôt emprisonnés pour être punis suivant l'exigence des cas*, défendant très expressément à toutes personnes quelles qu'elles puissent être, officiers de Sa Majesté et autres, de s'opposer, en manière quelconque, à ce qui est ci-dessus ordonné, et d'empêcher par la force ou autrement que ceux qui y contreviendraient, même en résistant aux consignes, soient arrêtés sur-le-champ et conduits en prison;

Ordonne que la présente ordonnance sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, notamment aux portes du spectacle... Fait à Versailles, le 17 décembre 1783...

Ces prescriptions rigoureuses, appliquées par les gardes de la Prévôté, soutenus par un détachement de gardes-françaises, furent sans doute de nature à ramener le bon ordre dans la salle de spectacle. Cependant, elles déplurent à la Montansier pour deux motifs : d'abord, il lui semblait utile que les représentations fussent animées par un peu de tapage, et une tenue trop

décente pouvait ennuyer son public; puis, l'accroissement des forces de police lui imposait un supplément de dépense. Elle s'en plaignit au comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, qui consentit à appuyer ses réclamations auprès de son collègue le baron de Breteuil, en demandant au moins que tous les frais de police de la salle fussent mis au compte du Roi. Mais le baron de Breteuil, moins accessible que le comte de Vergennes, ne voulut rien entendre, et répondit, le 11 janvier 1784, par cette petite lettre un peu ironique (1) :

J'ai examiné, Monsieur, avec une nouvelle attention, le mémoire de la demoiselle Montansier, que vous avez bien voulu m'adresser. Mais je persiste à croire que, dans la circonstance de l'augmentation de la garde du spectacle, cette directrice est encore moins fondée qu'en tout autre temps à demander d'être déchargée des frais qu'elle supportait précédemment pour cet objet, puisque le meilleur ordre du spectacle ne peut que contribuer à augmenter ses profits.

J'ai l'honneur, etc... Baron DE BRETEUIL.

La Montansier dut donc se résigner à payer un supplément de frais de police pour assurer dans sa salle un bon ordre auquel elle ne tenait peut-être pas.

XV

En juin 1784, le théâtre de Versailles obtint un nouveau succès avec *L'Epreuve villageoise*, un des jolis opéras-comiques de Grétry. Adeline y eut un de ses plus beaux triomphes dans le rôle de l'innocente Denise.

Précisément à cette même époque, Beaumarchais entreprenait une campagne pour faire contraindre les directeurs de spectacles de province à payer aux auteurs dont ils jouaient les œuvres les mêmes redevances qu'à Paris. L'esprit combatif et pratique de la Montansier se manisfesta dans cette circonstance. Elle se mit à la tête d'une sorte de ligue ou de syndicat des directeurs de province pour résister à cette prétention, fort équitable pourtant, des auteurs dramatiques. Elle fit un mémoire pour démontrer l'impraticabilité du projet de Beaumarchais et le fit échouer provisoirement.

(1) Arch. du Ministère des Affaires étrangères, n° 1625.

Depuis quelque temps se produisait, devant la Prévôté de l'Hôtel, une recrudescence de procès de toute nature entre la directrice et ses pensionnaires ou ses créanciers. Du mois de juin 1783 à la fin de mars 1784, on compte, sur le registre d'audience de la Prévôté, vingt-un jugements de condamnation prononcés contre la demoiselle Montansier, pour des billets, des fournitures, des appointements arriérés, des travaux d'entretien ou de réparation, etc. De son côté, elle entamait des poursuites contre des préposés qui l'avaient volée, contre d'anciens pensionnaires partis sans lui rembourser des avances à eux faites, comme Périgny, de la Comédie-Italienne, qu'elle fit condamner au paiement de 17,000 livres.

Mais la Montansier ne se troublait pas de ces incidents. Elle continuait de diriger et exploiter, avec les spectacles de Versailles et à la suite de la Cour, ceux de toute la Normandie.

En 1785, elle s'associa en outre avec Aufresne, un de ses pensionnaires, pour une nouvelle entreprise. Elle avait appris que le théâtre des *Petits Comédiens* du comte de Beaujolais, établi depuis une année au Palais-Royal, à Paris, allait prochainement se fermer. Elle imagina de solliciter le privilège d'exploitation de cette salle pour y établir, avec le concours d'Aufresne, une sorte d'école dramatique pour enfants au-dessous de seize ans (1). Ce fut sa première prise de possession de ce théâtre du Palais-Royal qu'elle devait illustrer plus tard.

A Versailles, la Montansier fit entendre, en 1785 et 1786, de grandes œuvres musicales qui souvent ne furent exécutées à Paris que quelques mois après. Ainsi, l'opéra de Sacchini, *Œdipe à Colone*, fut joué pour la première fois à Versailles, le 4 janvier 1786, et à Paris, le 1er février 1787 seulement. *Amphitryon,* opéra en trois actes de Sedaine et Grétry, fut représenté pour la première fois à Versailles, le 15 mars 1786, et à l'Académie royale, le 15 juillet 1788.

Pendant cette même saison d'hiver, le 31 janvier 1786, la Montansier donna une parodie de *Pénélope* intitulée : *Syncope, reine de Mic-Mac.* Cette pièce burlesque en trois actes, composée par Despréaux, qui excellait dans ce genre, était agré-

(1) La requête adressée à cet effet au baron de Breteuil par la Montansier, Aufresne et Neuville, a été récemment publiée par M. H. de Curzon dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du théâtre* (2e année, no 6).

mentée de couplets sur airs connus. A la fin était un divertissement qui fut dansé par la Guimard, Gardel et Nivelon.

Peu de jours après, le 11 février 1786, c'était *Alceste*, de Gluck, qui était donné en représentation extraordinaire. Puis, en mars, les intermèdes d'*Athalie*, par Gossec.

Enfin, en cette même année 1786, commencèrent les représentations d'un opéra héroï-comique qui eut un succès sans précédent. Ce fut *Le Roi Théodore à Venise*, qui fut joué par la troupe de la Montansier, une première fois à Fontainebleau, devant la Cour, le 28 octobre, puis bientôt après à Versailles, le 18 novembre. Cette pièce bouffe, en trois actes, dont le livret originaire était de l'Italien Casti, et la musique de Paisiello, avait été jouée à Vienne en 1784. Elle fut traduite ou arrangée par Dubuisson, et acceptée d'emblée par la Montansier. Le livret était amusant, et la partition, de l'avis des meilleurs critiques, est le chef-d'œuvre de Paisiello. La musique en est fine, spirituelle, vraiment bouffe; on cite notamment un septuor qui est resté célèbre.

La Reine et toute la Cour raffolèrent du *Roi Théodore*. Bientôt le bruit s'en répandit, et tout Paris accourut à Versailles pour voir cette merveille dont les représentations se continuèrent pendant tout l'hiver de 1786 à 1787. Le *Mercure de France*, dans un long article du 3 mars 1787, fit les plus grands éloges de l'œuvre et de ses interprètes. Il cita spécialement Lecoutre dans le rôle du Roi, Mlle Lillier dans celui de Corine, César dans le personnage de Sandrin, et Saint-Denis dans celui de Taddeo. Il fit remarquer « que l'exécution du finale du deuxième acte était parfaite, non seulement par la précision et l'ensemble qui y régnaient, mais encore par l'entente de la scène et par le mouvement continuel où étaient les personnages, sans qu'il en résultât jamais ni trouble, ni confusion ». Ces derniers éloges allaient droit à la directrice qui avait su, avec intelligence, dresser, discipliner choristes et figurants, et obtenir ainsi une mise en scène qui se rencontre rarement.

L'Académie royale, jalouse du triomphe du théâtre de Versailles, voulut monter à son tour *Le Roi Théodore*. Mais le poème fut mal refait par Moline; la mise en scène fut moins bien réglée; les finesses de la musique bouffe ne produisirent pas bon effet sur une trop grande scène. En somme, ce fut un échec.

Au contraire, la Montansier remporta une nouvelle victoire après la saison d'hiver de 1787. Elle eut l'idée d'engager pendant l'été, pour trente représentations, l'excellente troupe italienne du théâtre de Hay-Market, de Londres. On put ainsi entendre à Versailles, en trente soirées, de juillet à septembre 1787, la série complète des meilleurs opéras italiens de Paisiello, Sarti, Cimarosa, Tritto et autres. La troupe, composée d'excellents chanteurs, habitués à exécuter ensemble des œuvres qu'ils connaissaient admirablement, fit des merveilles. Ce fut alors un véritable engoûment de la Cour et de la ville. Chacun voulut connaître ces virtuoses, et, de nouveau, les Parisiens affluèrent chaque soir dans la salle de spectacle de Versailles. Le *Mercure de France*, en août 1787, fit remarquer que la troupe italienne entendue à Paris en 1778 était loin de valoir celle que l'on avait à Versailles; il signala le talent de la prima donna Benini, la superbe voix de basse de Morelli, la virtuosité du ténor, etc... Il termina en exprimant la reconnaissance que le public devait avoir pour la directrice de Versailles, qui avait su mener à bien cette entreprise artistique devenue une excellente spéculation, et en regrettant, une fois de plus, que la direction de l'Opéra ne fût pas aussi habile.

Le théâtre de Versailles atteignait ainsi le comble de la gloire, grâce à la Montansier, puisque, à deux reprises, en la même année, il se montrait supérieur à l'Académie royale de musique, qui cherchait à l'imiter sans pouvoir l'égaler.

Ajoutons que les recettes, qui avaient été de 33,000 livres environ en 1785, dépassèrent 60,000 livres de 1786 à 1787, et durent augmenter encore pendant le deuxième semestre de 1787.

XVI

En 1788, on trouve moins de renseignements sur la Montansier à Versailles. Le comte d'Hezecques raconte seulement dans ses *Souvenirs* une anecdote qui montre les libertés que les bourgeois versaillais prenaient déjà avec leur souverain. C'était à une représentation du *Roi Théodore*, à laquelle assistaient Louis XVI et la famille royale. Dans une scène comique où le valet du Roi en exil confie à son hôte les embarras pécuniaires

de son maître, il répète à plusieurs reprises, d'un ton burlesque : *Que ferons-nous? Que ferons-nous?* Une voix du parterre s'écria : *Assemblez les notables!* et toute la salle de rire, sauf dans l'entourage de Louis XVI. Cette allusion ironique aux graves préoccupations du moment, jetée publiquement à la face du souverain, parut à M. d'Hezecques singulièrement inquiétante.

Vers la même époque, le renvoi du ministre détesté, Calonne, inspira d'innombrables chansons et pamphlets qui coururent les rues. Un petit manuscrit, non signé ni daté, mais d'une écriture certainement contemporaine, contient une sorte de revue de fin d'année intitulée : *Pot pourri chanté par MM. les Comédiens ordinaires du Roi sur le théâtre de Versailles* (1). On y voit venir en scène successivement : M. de Montmorin signifiant à M. de Calonne son congé; puis l'archevêque de Narbonne chantant *Alleluia!* puis le comte d'Artois se moquant des évêques; puis le duc de Nivernais débitant à la Reine le couplet suivant :

Je viens vous comparer aux Grâces,
Madame, je n'en sais pas plus.
Vous n'estimez point mes grimaces
Et vous n'aimez pas mes rébus.
Mais il s'agit bien d'autre chose :
Quel ministre faut-il choisir?
Faites un choix couleur de rose,
C'est le symbole du plaisir.

Enfin, la Reine elle-même passant avec le Dauphin, tout en lorgnant le duc de Nivernais, lui répond sur l'air : *La danse n'est pas ce que j'aime :*

La fadeur n'est pas ce que j'aime,
Ni l'or, comme dit la chanson,
Las! j'aime mieux un gros garçon.
J'en fais l'espoir du diadème.
Le Roi, Messieurs, pense de même,
Souvent nous en parlons tout bas.
C'est le Dauphin (*bis*),
Vous ne deviniez pas (*bis*).

Ce pot pourri a-t-il été chanté publiquement sur le théâtre de Versailles, comme le manuscrit l'indique? — C'est peu probable;

(1) Coll. pers.

mais, sans doute, il circulait dans la ville et fut fredonné dans les coulisses.

Quel était, au commencement de 1789, l'état d'esprit de la Montansier? Restait-elle fidèle au souvenir des bienfaits de la Reine, et attachée, par conviction ou par reconnaissance, au parti royaliste? Ou bien, se ralliait-elle sans scrupules aux hommes nouveaux, et adoptait-elle les idées révolutionnaires? Elle semble bien avoir choisi ce dernier parti. Elle devait y être poussée d'ailleurs par Neuville, redevenu son associé, mais resté plein de rancune contre ceux qui l'avaient forcé de s'exiler de France à la suite des aventures que l'on connaît, et déblatérant contre la tyrannie des grands et les abus du pouvoir royal.

D'autre part, la Montansier eut à ce moment quelques contrariétés qui durent lui inspirer des pensées de révolte. En février 1789, un sieur Yvoré, créancier du comédien Gontier, forma une saisie-arrêt sur ses appointements et réclama, suivant la loi, le dépôt au greffe du tiers de ce qui revenait à son débiteur. Gontier, qui était bon acteur, gagnait plus de 8,000 livres par an, mais il était perdu de dettes, et, dès 1787, la directrice avait été contrainte de déposer 1,357 livres au greffe pour lui. La Montansier, se fondant sur ce qu'elle avait déjà payé, ne daigna pas répondre à la réclamation d'Yvoré. Celui-ci prit contre elle un jugement de condamnation personnelle et en poursuivit l'exécution. La Montansier ferma sa porte au nez de l'huissier et se moqua de ses sommations. Yvoré se pourvut devant le Prévôt qui ordonna, par jugement du 7 mars 1789, que la porte de la demoiselle Montansier serait crochetée par un serrurier requis à cet effet, et qu'il serait procédé à la saisie de son mobilier. Elle dut en être exaspérée.

Quelques jours après, à la fin de mars 1789, elle eut à demander au tout-puissant Papillon de la Ferté de lui faire prêter par l'Opéra des costumes dont elle avait besoin pour trois ou quatre pièces qu'elle voulait monter. Elle essuya un refus (1). Nouveau grief contre le pouvoir royal!

La Montansier suivit donc l'exemple de Neuville. Elle se mit à détester les tyrans et à faire parade de sentiments patriotiques.

(1) Tuetey, t. III, n° 1688. Arch. nat., O^1 621.

Dans un mémoire écrit par elle en 1793, elle a raconté sa conduite à Versailles en 1789 de la manière suivante (1) :

Au mois de juillet 1789, je partageais tellement les sentimens patriotiques du citoyen Neuville que je me rendis à ma section, même pendant la nuit et à l'époque la plus instante de la Révolution, et que j'y ai attendu son retour pendant plusieurs heures, pour jouir du résultat des opérations dont le comité l'avait chargé; tout le comité de 89 et tous les bons citoyens qui étaient alors à la section peuvent en rendre témoignage.

En septembre, les ci-devant gardes vinrent me demander notre salle de Versailles pour y donner un repas. *Je la leur refusai*, et j'appris ensuite que ce repas se donna dans la grande salle du Château et qu'il fut suivi d'une orgie qui amena *les glorieuses journées des 5 et 6 octobre*.

Au mois d'octobre, lorsque les *braves Parisiens* se rendirent à Versailles, ma salle leur fut offerte et ouverte pour leur servir d'asile; ils y passèrent la nuit et on leur procura toutes les subsistances possibles et même des amusements, *car ils eurent aussi des violons*.

Il y avait peut-être un peu d'exagération dans cet étalage de démonstrations antiroyalistes, parce qu'au moment où la Montansier écrivait ce mémoire, en 1793, elle était emprisonnée, fort anxieuse du sort qui lui était réservé, et ne cherchait qu'à obtenir sa mise en liberté. Elle adressa pourtant un exemplaire de son factum au président de la Commission populaire, avec la lettre suivante, dont nous respectons l'orthographe (2) :

Citoyen président,

Citoyen, tu es un vrai républiquin par concéquant juste. Je suis assurée que tu aimes à soutenir l'innocence. Je t'envoie un exemplaire de mon mémoire. *Tu y lira la vérité, rien que la vérité;* cependant, je suis en prison depuis cinq semaines.

Salut et fraternité. MONTANSIER.

A la Petite-Force, ce 4 nivôse de l'an 2me de la République une et indivisible.

Malgré ces protestations de sincérité, il convient de tenir compte des circonstances qui, en décembre 1793, devaient pousser la signataire à exalter son zèle républicain. Néanmoins, il paraît probable que la Montansier, suivant son affirmation très précise, fit bon accueil aux *braves Parisiens* qui envahirent le Château et se signalèrent par les exploits que l'on connaît.

(1) *Le Monde artiste*, du 27 septembre 1903. *Les Petits Papiers de l'Histoire : Le Procès de la Montansier*, par Martial Teneo.

(2) Coll. pers.

XVII

La Montansier a-t-elle abandonné Versailles et son théâtre aussitôt après le départ de la famille royale, en octobre 1789? Son privilège de directrice des spectacles à la suite de la Cour aurait pu l'y obliger. Cependant, elle ne paraît avoir ouvert aucun spectacle à Paris avant le mois de février ou même d'avril 1790. D'autre part, il est certain qu'elle avait conservé à Versailles la propriété de sa salle de théâtre, son logement personnel et, provisoirement, le monopole de l'exploitation théâtrale. Enfin, même après l'installation de sa troupe au Palais-Royal, elle continua d'user de son privilège et d'exploiter le spectacle de Versailles. On en trouve la preuve dans la lettre suivante, adressée par elle, le 3 juillet 1790, aux officiers municipaux versaillais (1) :

Je suis charmée que mes projets se soient rencontrés conformes à vos désirs. Je n'attendais que la certitude du jour de la célébration de l'auguste cérémonie qui doit avoir lieu en votre ville. L'honneur de votre lettre, datée d'hier, m'en a assurée, et je me suis empressée d'arrêter les trois spectacles des 9, 10 et 11 de ce mois. Je vais faire l'impossible pour en composer un quatrième, qui aurait lieu jeudi prochain, et pour vous prouver, Messieurs, combien M. de Neuville et moi avons à cœur de contribuer à tout ce qui peut être agréable aux habitans de Versailles, nous avons réglé une représentation pour demain, dans laquelle plusieurs de MM. les comédiens français doivent jouer. Nous continuerons ces spectacles de temps à autre jusqu'au terme où nous pourrons fixer une de nos troupes en votre ville.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissante servante.

Paris, le 3 juillet 1790. De Montansier.

On voit, par cette lettre, que non seulement la Montansier était restée, en 1790, la directrice du théâtre de la Ville et se proposait même d'y rétablir une troupe à demeure, mais encore, qu'en attendant, elle y organisait, avec le concours d'acteurs parisiens, des représentations fréquentes. Elle annonçait, en effet, des spectacles pour les 4, 9, 10, 11 juillet, et disait s'occuper, en outre, d'une cinquième soirée.

(1) Coll. pers.

En 1791, il y eut, semble-t-il, une troupe fixe à Versailles. On y vit figurer, dans de petits rôles d'enfant, une fillette annonçant de merveilleuses dispositions; c'était la future Mlle Mars (1), née à Versailles, d'après certains biographes. Elle devait entrer à la Comédie-Française en 1798; et, bien longtemps après, vers 1837, elle voulut, comme la jolie Adeline, revenir habiter cette ville, témoin de ses premiers succès.

Jusque dans l'été de 1791, le théâtre fut ouvert. Même le jour de la Pentecôte, un spectacle était annoncé. Mais la Municipalité, respectueuse des fêtes religieuses, enjoignit à la Montansier de faire relâche et chargea la police d'arracher les affiches.

De 1792 à 1807, nous perdons la trace de la Montansier à Versailles. Ses historiens ont d'ailleurs fait connaître ses prouesses à Paris, à l'armée de Dumouriez, à Bruxelles, puis son incarcération pendant près de dix mois, en 1793 et 1794, — enfin, ses assiduités auprès des héros de la Révolution et du Directoire, depuis Barras jusqu'au général Bonaparte. A défaut d'une union plus illustre dont on lui a attribué le projet, elle régularisa sa vieille liaison avec Bourdon dit Neuville, par un mariage légitime contracté le 19 fructidor an VIII (5 septembre 1799), devant l'officier de l'état civil. On comprend qu'avec de telles préoccupations, elle ait quelque peu négligé Versailles. Aussi bien, l'ancienne ville royale était presque déserte; elle n'offrait guère d'attraits pour une entreprise théâtrale.

En 1807, il fut question du séjour possible de la Cour impériale à Versailles. Bien vite, la Montansier, devenue veuve depuis 1803, rappelant ses anciens titres, sollicita et obtint la confirmation de son privilège. Mais, trop occupée à Paris pour revenir se fixer à Versailles, elle loua sa salle, à partir d'octobre 1807, à un jeune directeur, nommé Jacques Robillon, moyennant une part dans les recettes, tout en se réservant son logement personnel, une loge et un certain nombre de places dans la salle. Cette espèce d'association n'alla pas sans de nombreuses difficultés. La Montansier, malgré ses soixante-dix-sept ans sonnés, et les douleurs de son veuvage, avait conservé l'humeur processive. Robillon, de son côté, n'exécutait pas scrupuleusement ses obligations. Le résultat fut une série de procès qui surgirent

(1) *Mémoires sur Talma*, par Regnault-Warin, p. 345.

entre eux dès 1808, tantôt au sujet du quantum attribué à la Montansier, tantôt à propos du mode de calcul des recettes. Une transaction conclue en 1809 obligea Robillon à payer à sa bailleresse un dixième de toutes les recettes brutes et à lui réserver sa loge habituelle, portant le n° 10 du côté gauche, et huit entrées, sans y comprendre celles de MM. Dupont et Clausse et la loge de M. Heurtier. Mais il y eut encore des contestations sur l'interprétation de cette transaction et plusieurs jugements rendus à ce sujet en 1811 et 1812.

Au cours de l'année 1812, un accident arriva par suite de la chute d'un plancher du cintre. Une expertise fut ordonnée par l'administration municipale, et, le 24 avril 1813, un arrêté du Maire prescrivit à la demoiselle Montansier de faire exécuter certaines grosses réparations en interdisant, jusqu'à leur entière exécution, toutes représentations dans la salle.

Claudius Robillon, qui avait succédé à son frère Jacques, obtint alors du Ministre l'autorisation de donner jusqu'à nouvel ordre des spectacles dans la belle et grande salle de l'Opéra du Château. C'était une bonne fortune pour le public et le directeur. Aussi, Claudius Robillon continua-t-il d'user de la permission, même après que la Montansier eût exécuté tous les travaux prescrits. Celle-ci protesta énergiquement en invoquant son privilège et les obligations de son locataire. De là, nouveau procès. A cette occasion, en 1813, la Montansier rédigea un mémoire (1) où elle exposait qu'elle devait encore sur sa propriété une somme de 219,475 francs, dont 196,805 francs dus à Boullet, savoir : 118,805 francs pour solde de constructions, 33,000 francs pour le prix d'achat du terrain, et 45,000 francs pour dépenses de décors, costumes et musique. Après quoi, le mémoire énumérait en détail tous les griefs à relever contre Jacques et Claudius Robillon, en ajoutant que ce dernier avait fait en cinq ans un bénéfice illicite de 48,000 francs.

La Montansier obtint le retour de son locataire dans sa salle de la rue des Réservoirs et se remit à percevoir sa part dans les recettes. Mais, en 1814, toujours criblée de dettes, elle fut menacée d'un désastre. Le théâtre de Versailles fut saisi par ses créanciers et mis en vente judiciairement. Elle réussit à obtenir

(1) Bibl. de Versailles (ILj-10 FB).

la conversion en vente volontaire et à racheter l'immeuble, nous ne savons dans quelles conditions. Son ancien procureur Bournizet dut lui prêter son concours en cette occasion, car on le voit apparaître comme locataire de tout le théâtre, moyennant 5,000 francs de loyer, en vertu d'un bail notarié du 26 août 1814, devant commencer en 1818. On peut soupçonner peut-être, sous cet acte, quelque manœuvre concertée pour échapper aux poursuites des créanciers. Quoi qu'il en soit, la Montansier resta propriétaire.

Le 13 juillet 1820, Marguerite Brunet, dite de Montansier, mourut à Paris, rue de Beaujolais, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Dans son testament authentique, reçu par Me Cristy, notaire à Paris, le 15 juin 1819 (1), on trouve la disposition suivante :

> Je donne et lègue à M. Bourniset, demeurant à Versailles, la jouissance du logement qu'il occupe actuellement dans la salle de la Comédie, *dont je suis propriétaire en ladite ville de Versailles*, mais seulement pour ce pendant tout le temps que cette salle appartiendra à ma succession. Je lui lègue en outre, en toute propriété, les meubles meublants et effets mobiliers qui peuvent m'appartenir dans ce logement.

Bournizet ne put profiter de cette dernière libéralité de son ancienne cliente reconnaissante. Il mourut avant de l'avoir recueillie. D'ailleurs, l'inventaire volumineux dressé en janvier 1821, par Me Cristy, révèle qu'à ce moment la salle de la Comédie de Versailles était de nouveau saisie immobilièrement, mise en vente aux criées devant le Tribunal de la Seine, et que les créanciers poursuivants avaient compris dans la saisie les meubles se trouvant dans les lieux, comme dépendant de l'immeuble.

Comment cette salle a-t-elle été acquise plus tard par la ville de Versailles? Qu'est devenu le mobilier légué à Bournizet, mais saisi par les créanciers? — D'autres pourront le dire.

Quant à l'appartement, qui est toujours celui du directeur, on dit qu'il n'y a rien été changé. Si les murs pouvaient parler, que de choses curieuses ils nous conteraient!

Que peut-on conclure de cette étude? — Il est maintenant

(1) Minutes de Me Lardy, notaire à Paris.

démontré, contrairement à la légende, que la salle de spectacle de la rue des Réservoirs n'a pas été la première établie et exploitée à Versailles. Il est prouvé aussi que la Montansier n'a été ni la créatrice, ni la première directrice de la salle existant antérieurement rue Royale. Mais il est certain que cette femme entreprenante et avisée a eu le mérite de faire construire, d'organiser et de diriger pendant de longues années, avec un éclat incomparable, ce théâtre si précieux aux Versaillais et devenu aujourd'hui le doyen des théâtres de France. Ne serait-il pas intéressant que le souvenir de cette origine fût rappelé par une inscription gravée sur le mur de « ce temple dédié aux Muses », comme on disait en 1777?

VERSAILLES. — IMP. AUBERT 6, AVENUE DE SCEAUX



